



# Réserve Naturelle COURANT D'HUCHET



Vaches marines au Cout de Mountagne (Léon, octobre 2019)

## Rapport d'activité 2019

Syndicat Intercommunal d'Aménagement  
et de Gestion de la Réserve Naturelle du  
Courant d'Huchet

LÉON  
MOLIETS ET MAÂ  
VIELLE SAINT GIRONS

374 Rue des berges du lac  
40550 LEON

Téléphone :  
05 58 48 73 91  
Mél :

[rn.courant.huchet@orange.fr](mailto:rn.courant.huchet@orange.fr)

## Sommaire

<b>INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS</b> .....	<b>3</b>
<b>1. ETAT DU PERSONNEL</b> .....	<b>4</b>
1.1. Personnel permanent.....	4
1.2. Personnel temporaire .....	5
1.3. Stagiaires.....	6
<b>2. POLICE DE LA NATURE</b> .....	<b>7</b>
2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3) .....	7
2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales « macarons » .....	10
<b>3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS</b> .....	<b>11</b>
3.1. Réfection des seuils aval du courant d'Huchet (IO5.2/2 et IO3.1) .....	11
3.2. Réhabilitation du barrage et de la passerelle de la Nasse (IO5.2/1) .....	11
3.3. Aménagement Durable de la Station de Moliets (démarche ADS) .....	12
3.4. Signalétique (IO8.1 et IO11.1) .....	12
3.5. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3).....	12
3.6. Sécurisation et entretien des ouvrages, des chemins et du matériel (IO11.3).....	13
<b>4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES</b> .....	<b>14</b>
4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes.....	14
4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil .....	14
4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2).....	14
4.1.3. Le montbrétia .....	15
4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes.....	16
4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1) .....	16
4.4. Nettoyage de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2).....	16
4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3) .....	18
<b>5. SUIVIS ET ETUDES</b> .....	<b>20</b>
5.1. Suivi de l'avifaune (SE1.2/5).....	20
5.2. Suivi des amphibiens (SE1.2/4) .....	25
5.3. Suivi des reptiles (SE1.2/4) .....	25
5.4. Suivi des poissons (SE1.2/3 et IO3.1) .....	26
5.5. Suivi des invertébrés (SE1.2/2) .....	26
5.6. Suivi des mammifères (SE1.2/2).....	27
5.7. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1) .....	28
5.8. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2).....	29
5.9. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2).....	30
5.10. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3) .....	31
<b>6. SUIVI ADMINISTRATIF</b> .....	<b>32</b>
6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1).....	32
6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4).....	32
6.3. Gestion du débouché du courant d'Huchet.....	32
6.4. Elaboration du prochain plan de gestion (AD10.4/2) .....	32
6.5. Gestion des bases de données (AD10.3/4).....	33
6.6. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1) .....	33
<b>7. FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE (FA8.2/2, FA8.2/3 et FA9.1)</b> .....	<b>34</b>
<b>8. COMMUNICATION</b> .....	<b>37</b>
<b>9. EVENEMENTIEL ET DIVERS</b> .....	<b>38</b>

## **INTRODUCTION – FAITS MARQUANTS**

### **Un troisième balbuzard est né sur la réserve naturelle du courant d'Huchet**

Depuis deux ans, un couple de balbuzard pêcheur vient nicher dans la réserve du courant d'Huchet. Voilà plus d'un siècle que ce n'était pas arrivé, dans toute la région Aquitaine. Après deux naissances en 2018, un troisième poussin a vu le jour en 2019. Les parents s'en sont occupés jusqu'à son départ en fin d'été.

Au regard de l'enjeu important, les gardes de la réserve se sont relayés tout au long de la saison, pour suivre et protéger la reproduction.

Le retour du couple de balbuzards et l'envol d'un troisième jeune depuis la réserve sont un signal positif qui prouve que les politiques des aires protégées portent leurs fruits.

### **Le retour des vaches au Cout de Mountagne : un premier essai concluant**

Depuis l'abandon du pâturage dans les années 60, les vaches n'étaient pas revenues sur le marais communal du Cout de Mountagne. Un partenariat avec la Fédération départementale des chasseurs des Landes a permis d'introduire deux vaches marines en 2019 pour entretenir le site. 5 ha de prairies et de landes humides ont été ainsi pâturés d'avril à novembre. Cette première année test s'avère satisfaisante.

### **L'insertion paysagère : l'élément clé de l'avant-projet du barrage et de la passerelle de la Nasse**

L'année 2019 a été consacrée à l'élaboration de l'avant-projet du barrage et de la passerelle de la Nasse. La mission de maîtrise d'œuvre, confiée au bureau d'études CACG, a débuté par une étude paysagère. Cette étude a permis de définir en amont les enjeux du site et a guidé le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre dans les choix techniques à mettre en œuvre pour concilier la préservation du site et les besoins.

*Sans oublier le crash du disque dur « commun » survenu au cours de l'été qui a perturbé le travail de l'équipe pendant plusieurs semaines et entraîné la corruption et la perte de quelques fichiers informatiques...*

## 1. ETAT DU PERSONNEL

### 1.1. Personnel permanent

	Durée et nature du contrat	Missions
<b>BAILHES Xavier</b>	Chargé d'études Géomaticien (temps plein) Technicien territorial – Cat. B Titulaire depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2014	- créer, gérer et renseigner les systèmes d'information nécessaires à la gestion de la réserve ; - réaliser les diagnostics, études et documents de connaissance du territoire ; - accueil et surveillance de la réserve.
<b>DASSE Bernard</b>	Agent technique (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 2001	- entretien du site, des équipements et du matériel ; - piégeage, relevé et contrôle des niveaux d'eau ; - accueil du public et surveillance de la réserve.
<b>FAURE François</b>	Conservateur (temps plein) Ingénieur territorial – Cat. A Titulaire depuis le 01 juillet 2014	- gestion administrative et financière ; - élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation du plan de gestion ; - conception des programmes et études scientifiques ; - encadrement du personnel ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - relations avec les partenaires de la réserve.
<b>FAVREAU Olivier</b>	Garde animateur (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 <sup>er</sup> juillet 2007	- conception et réalisation des animations et outils pédagogiques ; - accueil du public et surveillance de la réserve ; - suivi de la régie, de la billetterie et gestion des stocks de la boutique ; - relations avec les acteurs locaux.
<b>LAGARDE Sophie</b>	Agent chargé de propreté (temps non complet – 10h) Adjoint technique territorial – Cat. C Titulaire depuis le 01 janvier 2016	-assurer le nettoyage des locaux administratifs et techniques.
<b>LESCLAUX Paul</b>	Garde technicien (temps plein) Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe – Cat. C Titulaire depuis le 1 <sup>er</sup> novembre 2007	- réalisation et suivi des travaux d'entretien ; - mesures scientifiques et techniques dans le cadre des protocoles ; - accueil du public et surveillance de la réserve.

<b>MARCHAND-GUYOT Sophie</b>	Secrétaire Comptable (temps non complet – 12h)  Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe – Cat. C  Titulaire depuis le 01 septembre 2015	- accueil physique et téléphonique - secrétariat, paie et comptabilité - gestion administrative du personnel - relations avec la trésorerie
------------------------------	--	--

## 1.2. Personnel temporaire

	Durée et nature du contrat	Missions
<b>BAZIRE Sandrine</b>	Agent d'accueil (temps plein)  Adjoint administratif territorial – Cat. C  6 mois – CDD du 1 <sup>er</sup> avril au 30 septembre 2019	- accueil à la Maison de la Réserve et au chalet de Pichelèbe - animations scolaires
<b>GIRARD Alyzée</b>	Agent d'accueil et d'animation (temps plein)  Adjoint technique territorial – Cat. C  3 mois – CDD du 1 <sup>er</sup> juillet au 30 septembre 2019	- accueil au chalet de Pichelèbe - visites guidées

Dans le cadre du programme de translocation du Balbuzard pêcheur en Aquitaine, Paul Lesclaux a été mis à disposition du Syndicat Mixte de Gestion des Milieux Naturels des Landes du 1er avril au 31 octobre 2019. Il a été remplacé par Audrey Duval pendant sept mois et a réintégré son poste le 01 novembre.

L'effectif salarié du Syndicat reste inchangé et totalise 6,38 ETP : 5,63 ETP titulaires (permanents) + 0,75 ETP non titulaire (saisonniers).

### Tableau des effectifs du Syndicat au 31 décembre 2019

Grade	Catégorie	Effectif titulaire en ETP	Effectif non titulaire en ETP	Total
<b><i>Filière technique</i></b>				
Ingénieur territorial	A	1		1
Technicien territorial	B	1		1
Adjoint technique territorial principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	2		2
Adjoint technique territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1		1
Adjoint technique territorial	C	0,29	0,25	0,54
<b><i>Filière administrative</i></b>				
Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> cl.	C	0,34		0,34
Adjoint administratif territorial	C		0,5	0,5
<b>Total</b>		<b>5,63</b>	<b>0,75</b>	<b>6,38</b>

### 1.3. Stagiaires

Le Syndicat a accueilli 5 stagiaires répartis comme suit:

	Niveau de formation	Période de stage	Thème de stage
<b>GERMON Loan</b>	Classe de 3 <sup>ème</sup>	04/02 au 08/02	Stage d'observation en milieu professionnel
<b>LAFORIE Flavien</b>	Classe de 3 <sup>ème</sup>	04/02 au 08/02	Stage d'observation en milieu professionnel
<b>BOULLY Diego</b>	1 <sup>ère</sup> STAV	15/04 au 19/04 17/06 au 05/07 21/10 au 25/10	Entretien des équipements et des milieux naturels
<b>COURPON Antoine</b>	1 <sup>ère</sup> année Polytech Tours	24/06 au 19/07	Le financement participatif pour la reconstruction du barrage de la Nasse
<b>LAFITTE Christian</b>	Pôle emploi PMSMP	26/08 au 30/08	Entretien des équipements et des milieux naturels

## 2. POLICE DE LA NATURE



### 2.1. Surveillance générale du site (PO11.2/2 et AD6.1/3)

201 tournées de surveillance ont été effectuées par les agents de la réserve en 2019, soit 50 jours-hommes.

Le nombre d'infractions constatées est en augmentation par rapport à 2018 : 392 en 2019 contre 282 en 2018 (**Tableau 1**). Les chiens (45%), les vélos (31%), la navigation de bateau et autres embarcations sur l'eau non autorisées (12%) restent les infractions les plus fréquentes.

Signalons cette année :

- une tendance à la hausse du nombre de paddles sur le courant et l'étang (25 en 2019, 15 en 2018) ;
- un panneau de réglementation criblé d'impacts de plombs.

Au bilan, 4 contraventions ont été dressées par les agents de la réserve : 2 pour chien et 2 pour vélo.

#### Surveillance estivale :

La surveillance du site a été renforcée en période estivale pour faire face à la hausse de la fréquentation. Des tournées conjointes ont été réalisées avec les différents services de police de l'environnement (AFB, ONF, ONCFS) :

- 2 patrouilles communes AFB-ONCFS-RN (une équipe embarquée et une équipe en véhicule ou à pied) ;
- 2 patrouilles communes AFB-RN en bateau sur l'étang de Léon (contrôles pêcheurs aux lignes et des embarcations à moteur) ;
- 4 patrouilles à cheval par l'ONF.

Au final, ces contrôles se sont soldés par des avertissements et des rappels à la réglementation, notamment pour circulation d'embarcations non autorisées dans le périmètre de la réserve naturelle. A noter, le 08 août, la présence de M. le Préfet des Landes pour la tournée conjointe AFB-ONCFS-RN.

#### Anti-braconnage civelles :

Les gardes de la réserve ont participé à 3 tournées de repérage de site de pêche civelles et 3 opérations anti-braconnage de nuit organisées par l'AFB et les Affaires maritimes (ULAM). 1 PV a été dressé à l'encontre de 2 contrevenants interpellés en flagrant délit de braconnage de la civelle dans la zone maritime du courant d'Huchet ; le troisième s'étant échappé.



Demands d'autorisation vis-à-vis de la réglementation de la réserve naturelle:

6 demandes d'autorisation ont été instruites par le gestionnaire et les services de l'Etat DDTM/DREAL :

Demandes d'autorisation	Décision
Tournage d'une vidéo sociale « balade en galupe » pour mettre en valeur l'activité de batellerie	✓
Marche « tour du lac de Léon » au profit du Téléthon	✓
Prise de vues pour l'émission « Les routes mythiques de France » de la chaîne Voyage	✓
Utilisation à des fins publicitaires d'une dénomination susceptible d'évoquer la réserve naturelle sur des étiquettes de bouteilles de vin IGP Côtes de Gascogne : - « Le Rouge de la Réserve » - « Le Rosé d'Huchet » - « Le Blanc du Courant »	<p>✗</p> <p>✓</p> <p>✓</p>
Activité commerciale sportive de balade ou marche nordique	✗
Tournage d'un clip vidéo pour un chanteur-compositeur	✗



**Tableau 1.- Bilan 2019 des infractions et des actions de police**

<b>Types d'infractions</b>	
Introduction d'animaux domestiques (hors chien)	0
Chien	175
Atteinte aux animaux	1
Dérangement des animaux	0
Introduction de végétaux non cultivés	0
Atteinte aux végétaux	7
Transport de végétaux hors réserve	1
Port d'une arme à feu	0
Activité de recherche ou exploitation minière	0
Activité industrielle	0
Activité commerciale	0
Activités sportives et touristiques	0
Travaux	4
Camping	1
Feu	5
Circulation et stationnement de véhicule à moteur	13
Navigation de bateau ou autre embarcation	46
Bateau à moteur	2
Cheval	0
Vélo	121
Circulation et stationnement de personne	7
Déchets	0
Dérangement	1
Publicité	0
Pêche	0
Chasse	0
Survol	0
Vol, destruction matériel RN	8
Agression agent RN	0
Pollution	0
<b>Total</b>	<b>392</b>

<b>Procédures judiciaires</b>	
C – Constat simple (contrevenant non identifié)	106
A – Avertissement (faire cesser l'infraction)	281
T – Timbre amende	4
PV – Procès-verbal	1
D – Dépôt de plainte	0
<b>Total</b>	<b>392</b>

<b>Infractions par commune</b>	
Léon	226
Moliet-et-Maâ	137
Vielle-Saint-Girons	29
<b>Total</b>	<b>392</b>

<b>Lieux des infractions</b>	
Embouchure	58
Lignot	2
Forêt domaniale	9
Dune domaniale	8
Pipe	42
Huchet	2
Nasse rd	1
Nasse rg	3
la Nasse	75
les Tucs blancs	9
GR 8	2
le Houdin	0
Pointe	107
Marais de la Pipe	0
Cout de Mountagne	7
Cout de l'Auga	25
Courant	8
Etang	31
le Juncat	1
Pas du Loup	2
Maison de la Réserve	0
<b>Total</b>	<b>392</b>

<b>Types d'actions</b>	
T – Tournée de surveillance	181
H – Hors tournée de surveillance	202
O – Opération de police	9
<b>Total</b>	<b>392</b>

## 2.2. Circulation des véhicules dans la réserve avec autorisations spéciales

### « macarons »

Le règlement intérieur de la réserve naturelle du courant d'Huchet approuvé par arrêté préfectoral du 31 janvier 1994, modifié par arrêté du 24 avril 1995, autorise la circulation et le stationnement des véhicules à moteur, ainsi que les barques utilisées par les chasseurs et pêcheurs, selon des points d'accès et des aires de stationnement définis. Trois jours de permanence ont été tenus à la Maison de la réserve début mars pour délivrer les macarons aux usagers. Au total, 67 macarons ont été délivrés en 2019 dont 11 nouvelles demandes.

	Nombre de macarons délivrés													
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
<b>véhicules</b>	83	80	78	76	77	85	79	88	88	72	70	70	64	67
<b>barques</b>	39	33	39	48	49	48	48	55	53	45	46	49	46	49
<b>TOTAL</b>	<b>122</b>	<b>113</b>	<b>117</b>	<b>124</b>	<b>126</b>	<b>133</b>	<b>127</b>	<b>143</b>	<b>141</b>	<b>122</b>	<b>116</b>	<b>119</b>	<b>110</b>	<b>116</b>
<b>chasseurs</b>	19	19	21	27	31	24	18	23	27	25	31	29	30	30
<b>pêcheurs</b>	52	50	46	36	35	49	46	50	46	36	31	34	23	31
<b>chasseurs et pêcheurs</b>	12	11	11	13	11	12	15	17	15	11	8	7	8	6
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>80</b>	<b>78</b>	<b>76</b>	<b>77</b>	<b>85</b>	<b>79</b>	<b>90</b>	<b>88</b>	<b>72</b>	<b>70</b>	<b>70</b>	<b>61</b>	<b>67</b>

Tableau 2.- Evolution du nombre de macarons délivrés depuis 2006

Cinq macarons sont également attribués chaque année aux véhicules :

- des bateliers pour l'exercice de leur activité et l'entretien du courant (2);
- de gardiennage et d'entretien de la maison de chez « Mimi » (2);
- d'un apiculteur pour l'exercice de son activité (1).

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont contrôlé la présence et la validité des macarons sur les véhicules et les barques stationnés.

Un nouveau recensement des barques stationnées dans le Courant d'Huchet sur la commune de Moliets a été réalisé par les agents de la réserve. Les barques non immatriculées et dont on ignore l'identité des propriétaires ont été enlevées.

### 3. INFRASTRUCTURES ET OUTILS

#### 3.1. Réfection des seuils aval du courant d'Huchet (IO5.2/2 et IO3.1)

Un suivi de la ligne d'eau des seuils de la Pipe a été réalisé le 28/08/2019 par les agents de la réserve. Les chutes d'eau sont conformes à l'objectif fixé  $h < 20$  cm. Aucune érosion n'est perceptible en berge. Tunage et gabionnage visuellement conformes.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et analyse des données).....1 jour.homme

#### 3.2. Réhabilitation du barrage et de la passerelle de la Nasse (IO5.2/1)

A la suite d'un appel d'offres, la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du barrage et de la passerelle de la Nasse a été attribuée au groupement de bureaux d'études CACG (Aménagement)-TERRITORI (Paysage)-GEREA(Environnement) pour un montant de 90 108 € H.T.

Une visite de terrain de la paysagiste conseil de la Ddtm 40 et de l'inspectrice des sites de la Dreal a eu lieu le 24 mai 2019. L'objectif était de recueillir les attentes de l'administration concernant l'insertion paysagère du futur barrage et des aménagements connexes (passerelle, pré-barrages, protections de berge) dans le site classé de réserve. Les recommandations formulées ont servi de base de travail à l'étude paysagère. Cette dernière, menée concomitamment avec l'avant-projet, a guidé le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre dans les choix techniques à mettre en œuvre pour concilier la préservation du site et les besoins.

Le Comité de Pilotage de l'opération, constitué en 2018, s'est réuni à nouveau à deux reprises en 2019 (07/05 et 14/11) pour suivre le déroulement du projet, analyser, et le cas échéant, ajuster ou modifier les options proposées par la MOE. Une grande attention a été portée à l'insertion des futurs aménagements dans le paysage. L'application de la séquence Eviter-Réduire-Compenser a abouti à des solutions techniques autres que celles envisagées initialement dans le programme. Des remarques et des suggestions ont été émises et seront à prendre en compte avant la finalisation de l'avant-projet en 2020. Les travaux initialement prévus en 2020 ont été repoussés en 2021.

Les dossiers règlementaires (loi sur l'eau, Natura 2000, site classé, réserve naturelle), nécessaires à l'instruction du projet et l'obtention de l'autorisation de travaux, ont été réalisés au fur et à mesure de l'avancement de l'étude d'avant-projet, avec la participation de l'équipe de réserve.

Un piquetage des terrains d'emprise a été réalisé avec les propriétaires riverains afin d'établir les limites des futurs parcelles à céder au SIAG. Les procès-verbaux ont été signés en fin d'année et transmis au notaire.

Côté financement, deux réunions ont été organisées pour définir le montant de la participation des cofinanceurs et établir un plan de financement et un calendrier prévisionnels. Un dossier de demande d'aide européenne Feder a été déposé le 17 juin à hauteur de 50% du montant des dépenses prévisionnelles (915 000 € HT). Malgré l'intérêt et l'importance du projet, le dossier n'a pas été retenu en raison d'un nombre de demande de subvention trop élevé en rapport avec le budget alloué au titre de la programmation 2014-2020 (objectif spécifique 4.7 « préserver et restaurer la biodiversité et la continuité écologique »).

Montant de la mission « MOE ».....90 108 € H.T.

Temps de travail.homme (Appel d'offres, suivis technique, administratif et financier de la mission MOE).....30 jours.hommes

Dans l'attente des travaux de réhabilitation du barrage, 3 mesures d'auscultation de l'ouvrage ont été réalisées en 2019 pour vérifier sa stabilité : 12/03, 22/05 et 15/10. Aucun déplacement de la structure n'a été identifié.

La passerelle piétonnière a également été auscultée mi-décembre par le bureau de contrôle APAVE pour vérifier son état de conservation. Compte-tenu des dégradations avancées constatées remettant en cause à la fois sa stabilité ainsi que la sécurité des personnes, le SIAG a pris la décision de fermer son accès au public jusqu'à sa reconstruction.

Coût du diagnostic de la passerelle.....4 150 € H.T.

3 nouveaux jaugeages du courant d'Huchet ont été réalisés à la Nasse par le service hydrométrie de la Dreal Nouvelle-Aquitaine : 06/02, 14/02, 07/11. Cette série de mesures a permis d'affiner la courbe de tarage en cours d'élaboration. Une mesure de débit a également été effectuée sur La Palue au niveau du pont de la D652, emplacement de la future station hydrométrique.

Temps de travail.homme (aide logistique terrain)..... 1 jour.homme

### 3.3. Aménagement Durable de la Station de Moliets (démarche ADS)

La commune de Moliets s'est engagée en 2019 dans une démarche ADS du GIP Littoral visant à définir un réaménagement durable de la station touristique. Le gestionnaire de la réserve a été associé à cette démarche et a participé aux premières réunions du COPIL (20/03 et 06/09) et ateliers (09/07) consacrées à la phase diagnostic et enjeux stratégiques.

La réserve naturelle est concernée par les enjeux suivants :

Sur le site de Pichelèbe :	Sur le site de l'embouchure du courant d'Huchet :
- créer une continuité cycle sécurisée depuis la station balnéaire de Moliets jusqu'au chalet de Pichelèbe, voie verte en projet à travers la forêt ;	- créer une continuité douce en pied de dune de la rue de l'embouchure à la place de la Balise pour canaliser les flux ;
- intégrer le nouveau sentier des Chênes lièges, hors réserve, mais départ possible au Chalet de Pichelèbe ;	- optimiser les accès du camping à la plage à travers dune pour mieux la protéger ;
- réorganiser l'accueil du public, stationnement voiture, cycle et le mobilier.	- proposer un point de vue au débouché de la rue de l'embouchure type estacade bois qui offrira un lieu de contemplation et de sensibilisation à la fragilité de la dune.

### 3.4. Signalétique (IO8.1 et IO11.1)

- remplacement des éléments de signalétique dégradés : 2 panneaux de réglementation + divers

Temps de travail.homme.....3 jours.hommes

### 3.5. Entretien et nettoyage des sentiers (IO7.2/3)

- ramassage des déchets sur les sentiers et vidage des poubelles ;
- élagage, débroussaillage et girobroyage des abords des sentiers ;

Temps de travail.homme.....7 jours.hommes

### **3.6. Sécurisation et entretien des ouvrages, des chemins et du matériel (IO11.3)**

- Remplacement ou réparation du mobilier dégradé;
- entretien des clôtures 3 fils/ganivelles/ursus sur la dune domaniale (environ 1500 ml).....673,92 € T.T.C.
- paillage d'ajoncs et de genêts des bordures du sentier pédestre en rive gauche de l'embouchure du Courant pour limiter l'érosion causée par la divagation des personnes ;
- renforcement des berlinoises bois du Pas du Loup ;
- mise en sécurité des sentiers pédestres par élagage des arbres secs menaçants

Temps de travail.homme.....10 jours.hommes

## 4. GESTION DES HABITATS ET DES ESPECES

### 4.1. Lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes

#### 4.1.1. La jussie et le myriophylle du Brésil

- Sur le Cout de Mountagne, l'étang de Léon et le marais de la Pipe (GH2.1/1)

Suite à l'extraction lourde de 2018 (730 m<sup>3</sup> casier 1) et en l'absence de repousses importantes d'herbiers de Myriophylle du Brésil, aucune opération d'arrachage mécanique n'a été effectuée sur le Cout de Mountagne en 2019.

Certains secteurs, faiblement à moyennement colonisés par les EEE, ont été traités manuellement par les agents du SIAG et l'Entreprise Adaptée Départementale « Les jardins de Nonères » :

- 3 journées d'arrachage au Marais de la pipe : 24, 26 septembre et 8 octobre ;
- 1 journée d'arrachage au Cout de Mountagne : 3 octobre.

	Nbre d'hres de travail.homme	Volume extrait (m <sup>3</sup> )
<b>1 - Arrachage manuel au Cout de Mountagne</b>		
Pourtour casier 4, bordure casier 2 (EAD Nonères + personnel RN)	40	3,3
<b>2 - Arrachage manuel au Marais de la Pipe</b>		
Pourtour mare de l'observatoire (EAD Nonères + personnel RN)	140	10,96
<b>Total Général</b>	<b>180</b>	<b>14,26</b>

**Tableau 3.- Bilan des opérations d'arrachage manuel de jussie et de myriophylle menées en 2019**

Coût de la prestation de services (EAD Jardins de Nonères) .....3 194,64 € T.T.C.  
 Temps de travail.homme (en régie).....9 jours.hommes

#### 4.1.2. Le baccharis (GH4.2/2)

Comme les années précédentes, des travaux d'entretien mécaniques et manuels des secteurs restaurés ont été réalisés pour éliminer les repousses et les rejets.

Deux techniques de contrôle mécanique ont été appliquées : arrachage ou girobroyage en fonction du type de pieds (rejet ou plantule) et de la surface à traiter (petite ou grande). Le détail et le résultats des opérations figurent dans le **Tableau 4** ci-après :

Chantiers mécaniques	Prestataire	Type d'action	Secteur	Zone traitée	Montant des travaux TTC
SIAG (crédits 2018)	Entreprise LABAT	gyrobroyage	Rive droite du courant (Seuil C-Rouquetaire)	8 ha	1 495 €
		arrachage		660 ml	1 400 €
ONF (crédits 2019)	Entreprise LABAT	arrachage	Embouchure rive droite	1500 m <sup>2</sup>	960 €
SIAG (crédits 2019)	Entreprise LABAT	gyrobroyage	Rive droite du courant (Seuil C-Rouquetaire)	15 ha	1 750 €
		arrachage	Embouchure rive droite	1 ha	2 685 €
			Bordure courant Rouquetaire	700 ml	
			<b>TOTAL</b>	<b>24,7 ha</b>	<b>8 290 €</b>

**Tableau 4.- Bilan des opérations de girobroyage et d'arrachage mécanique du Baccharis en 2019**

2 chantiers d'arrachage manuel ont été réalisés avec des élèves de lycées agricoles sur des secteurs moins envahis jugés maîtrisables. Le bilan des interventions figure dans le **Tableau 5** ci-après :

Chantiers manuels	Secteur	Surface traitée	Nombre de pieds arrachés	Nbre d'heures de travail.homme
agents RN + élèves BTS GPN St Palais	embouchure rive droite et gauche	2 ha	351 pieds 369 plantules	125
agents RN + élèves seconde GMNF LPA Sabres + LPA Mirande	plateau rive droite seuils pipe	0,5 ha	647 pieds 435 plantules	112,5

**Tableau 5.- Bilan des opérations d'arrachage manuel du Baccharis en 2019**

La repasse manuelle effectuée chaque année depuis 8 ans à l'embouchure avec le lycée de St Palais donne des résultats encourageants. La zone traitée augmente d'année en année face à la baisse du nombre de repousses (germinations et pieds rejets). 2000 m<sup>2</sup> supplémentaires ont pu être traités en 2019. Au-delà d'une pression d'arrachage régulière, un autre facteur comme l'inondation prolongée et tardive des berges de l'embouchure du 06 novembre 2018 au 25 juin 2019 a fortement contrarié les germinations des graines et peut expliquer la baisse significative du nombre de pieds arrachés : 720 en 2019 contre 3674 en 2018 (tous pieds confondus).

La lecture des 4 placettes de suivi de la dynamique de la végétation a été réalisée le 14 juillet 2019 avant l'arrachage manuel effectué fin septembre. Les végétations n'ont pas évolué et restent semblables aux années précédentes. Après de 8 années de suivi, on constate que le baccharis est absent ou quasi absent sur les 4 placettes (0 pied sur P2, P3, P4 et 2 pieds sur P1).

#### 4.1.3. Le montbrétia

La présence de 3 foyers historiques de Montbrétia *Crocsmia X crocosmiiflora* (Lemoine) N.E.Br., 1932 est connue depuis au moins le début des années 2000 dans la réserve naturelle : sur les berges du ruisseau Leus Esmoles, à la station de pompage du Cout de Mountagne et à la Pointe de l'étang de Léon. En densité plutôt faible et ne dominant pas la végétation, l'espèce qui semblait peut s'étendre, a progressé significativement ces dernières années. Considérée comme plante exotique envahissante avérée en Aquitaine depuis 2016, et encore cantonnée à des zones géographiques restreintes, il a été décidé d'intervenir pour limiter son expansion dans la réserve, voire l'éradiquer si possible.

Les deux premiers chantiers d'arrachage ont été organisés au Cout de Mountagne avec l'aide de bénévoles volontaires. Les pieds ont été arrachés manuellement et stockés dans des sacs poubelles de 100 litres avant d'être détruits.

Chantiers manuels	Date	Secteur	Surface traitée	Nombre de sacs de 100 L	Nbre d'heures de travail.homme
Agents RN + Scouts de France	29/08/2020	Leus Esmoles (Cout de Mountagne)	150 m <sup>2</sup>	29 sacs	25
Agents RN + bénévoles volontaires	04/10/2020			11 sacs	9

**Tableau 6.- Bilan des opérations d'arrachage manuel de Montbrétia en 2019**

Temps de travail.homme (en régie).....2 jours.hommes

## 4.2. Lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes

- ragondins, rats musqués et tortues de Floride *par tirs de régulation* (GH4.1/1)

Des tirs de régulation à la carabine ont été effectués sur le marais du Cout de Mountagne, le marais de la Pipe et dans le courant par un agent habilité de la réserve (*Tableau 7*).

Période	Nbre de ragondins ou rats musqués prélevés	Nbre de tortues de Floride prélevées	Secteur
Du 11/01/2019 au 18/12/2019	41	1	Cout de Mountagne, Courant, Marais de la Pipe

**Tableau 7.- Bilan des campagnes de tirs de ragondins, rats musqués et tortues de Floride réalisées en 2019**

Coût du permis de chasser + assurance.....171 € T.T.C.

Temps de travail.homme.....4 jours.hommes

- ragondins *par piégeage* (GH4.1/1)

3 campagnes de piégeage ont été réalisées sur la bordure sud du Cout de Mountagne entre le 17 janvier et le 08 février 2019, soit un total de 42 nuits-pièges. Bilan : un chat capturé.

Temps de travail.homme.....3 jours.hommes

## 4.3. Entretien des berges du courant d'Huchet (GH2.2/1)

*Travaux d'entretien régulier du courant d'Huchet avec les bateliers*

Des interventions d'entretien régulier du courant d'Huchet ont été menées par les bateliers sous le contrôle des agents de la réserve. Cette action est liée à la possibilité de circuler sans gêne sur le cours d'eau. Elle consiste à :

- enlever les embâcles (branches, troncs) tombés dans le lit du cours d'eau ;
- élaguer les branches gênant réellement l'écoulement des eaux ou pour soulager des arbres inclinés ;
- couper des arbres fragilisés ou risquant de chuter.

3 demi-journées de nettoyage ont été effectuées en 2019 : 01, 08, et 22 mars.

Temps de travail.homme (agents SIAG).....3 jours.hommes

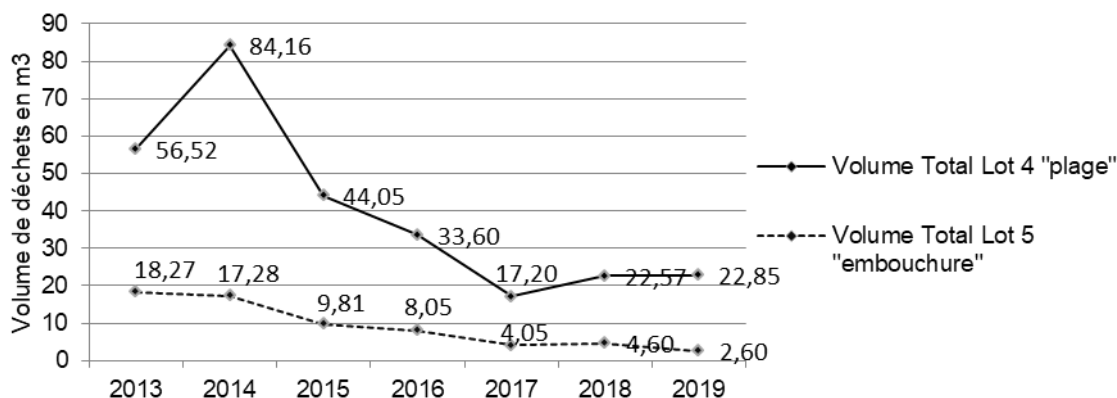
Les bateliers sont également intervenus à plusieurs reprises pendant la saison de navigation.

Temps de travail.homme (source GIE Bateliers).....27 jours.hommes

## 4.4. Nettoyage de l'embouchure du courant d'Huchet (GH2.2/2)

Le nettoyage manuel sélectif des plages de la réserve s'est poursuivi selon les mêmes modalités que les années précédentes. Le ramassage mensuel a été interrompu du 15 avril au 15 juin, période de reproduction du gravelot à collier interrompu. Les volumes de déchets collectés sont proches de ceux de 2018 : 22,85 m<sup>3</sup> pour le lot 4 « plage » et 2,60 m<sup>3</sup> pour le lot 5 « embouchure » (*Figure 1*).





**Figure 1 – Evolution des volumes de déchets collectés manuellement sur les lots 4 « plage » et 5 « embouchure » entre 2013 et 2019**

En addition au nettoyage mené toute l'année par le Syndicat Mixte du Littoral Landais (SMLL), 7 chantiers citoyens de collecte manuelle des déchets ont été organisés avec la mairie de Moliets, des écoles, des associations, des comités d'entreprises auxquels ont participé 450 bénévoles volontaires. Au total, 23,20 m<sup>3</sup> de macro-déchets ont été récoltés à l'embouchure (**Tableau 8**). Les déchets ont été mis en benne par les agents de la réserve. L'évacuation et le traitement des déchets ont été pris en charge par le SMLL.

Secteur	Organisme/événement	période	m <sup>3</sup> déchets
Rive gauche de l'embouchure	volontaire bénévole de Moliets	année 2019	4,96
Rives droite et gauche de l'embouchure et sur la dune littorale	chantiers mairie de Moliets, Initiatives océanes, Printemps des Landes, association FISH, chantiers école (LPA Sabres), TOTAL		18,24
<b>TOTAL</b>			<b>23,20</b>

**Tableau 8.- Bilan des opérations de ramassage manuel des déchets réalisées en 2019**

Temps de travail.homme.....12 jours.hommes

Le Syndicat Mixte du Littoral Landais a pris la décision de relancer l'opération de nettoyage différencié du littoral pour une période de 7 ans, de 2020 à 2026. Une réunion de concertation sur le bilan et le renouvellement de l'opération a été organisée le 19 mars 2019 à la mairie de Moliets.

Le SIAG a fait des propositions qui ont été intégrées dans le nouveau marché :

- la zone située autour du crochon sableux est rajoutée au lot 6 « plage » (~200 ml supplémentaires)
- le diamètre des déchets collectés sur la zone de nettoyage manuel de l'embouchure lot 7 passe de 5 à 3 cm.

Pour sa part, le SIAG continuera à assurer le transfert du prestataire et des déchets d'une rive à l'autre.

Par ailleurs, il a été décidé que la fréquence de nettoyage de la zone de nettoyage manuel, située au nord du courant, sera portée de douze à dix passages annuels (suppression des passages de mai et juin).

Enfin, la demi-fenêtre de fréquentation nord de la plage centrale de Moliets-et-Maâ ainsi que la section courante comprenant la zone d'influence du courant d'Huchet (embouchure) verront leur nettoyage assuré manuellement toute l'année par la commune au moyen d'initiatives citoyennes.

Une seconde réunion de travail a eu lieu le 21 novembre à la Ddtm à Mt de Marsan pour étudier les possibilités de co-financements en site Natura 2000. Le SIAG s'est engagé à financer l'opération à hauteur de 20% du montant annuel TTC du lot n°7 « embouchure » soit 2000 €/an.

Fin décembre, le SIAG et le SMLL ont signé une nouvelle convention formalisant les procédures et les engagements de chacun relatifs à cette opération sur le territoire de la réserve naturelle (lot 7).

Acquisition de gilets de sauvetage.....117 € T.T.C.

#### 4.5. Entretien des milieux (GH2.1/3)

##### ○ le marais de la Pipe

Le marais de la Pipe étant inondé à l'automne, les travaux d'entretien de la prairie n'ont pas pu être réalisés.

Gestion du moine:

- fermeture du moine pour mise en eau printanière du marais: le 19 novembre 2018;
- ouverture pour entretien du marais à l'automne: 18 septembre 2019.

##### ○ le marais du Cout de Mountagne

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération des chasseurs des Landes :

- girobroyage à l'épaveuse de la végétation des bordures de digues (25 h) ;
- entretien et consolidation des digues par apport de sable provenant du bac dessableur du R<sup>au</sup> Couloum.

Travaux d'entretien (broyage et travaux de consolidation).....3 582,50 € T.T.C  
(Financement : 100 % Fédération Départ. de chasse)

Travaux réalisés sous maîtrise d'ouvrage du SIAG :

- girobroyage de la végétation du dessus des digues et de l'îlot central ;
- girobroyage partiel de la moliniaie de l'enclos des vaches ;
- rehausse maçonnée du seuil du casier 2 et consolidation des berges d'ancrage ;
- tronçonnage, débroussaillage et brûlage des ligneux du casier 10 (543 m<sup>2</sup>) ;
- broyage et export de la végétation à la dameuse de l'îlot du casier 6, de la lande tourbeuse au sud du casier 3 et de la prairie humide de l'enclos des vaches du casier 7 ;
- girobroyage à la pelle amphibie (Truxor) au nord du Cout de Mountagne (secteur pointe) de 2450 m<sup>2</sup> de roselières en cours d'atterrissement sur marais flottant.

Temps de travail.homme (personnel réserve).....11 jours.hommes

Coût total des travaux.....5 580 € T.T.C.  
(Financement : 100 % SIAG Courant d'Huchet)

#### Pâturage au Cout de Mountagne

La seconde phase des travaux de préparation de l'enclos (1,5 km) a été achevée fin mars par la pose des fils barbelés et des portails. C'est le 18 avril que les 2 premières vaches marines ont été acheminées sur site par la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Une des deux, en fin de gestation, a vêlé

sur le Cout de Mountagne quelques semaines après son arrivée. Le troupeau a pâturé le parc de 5,2 ha pendant 8 mois et a été retiré du site le 12 décembre.

Ce premier test était concluant (adaptation rapide aux milieux, bon état sanitaire des animaux) mais la pression de pâturage trop faible (0,25 UGB/ha/an) au regard des repousses de ligneux. Un broyage mécanique a dû être pratiqué sur les zones sous-pâturées ou délaissées. Un ajustement du chargement, et donc de la qualité du pâturage, est à prévoir pour 2020.



**Photo 1 et 2.- Vaches marines dans l'enclos du Cout de Mountagne (Léon)**

Temps de travail.homme personnel réserve (clôture, surveillance).....7 jours.hommes

○ *Cout de l'Auga*

Le SIAG a procédé au déchiquetage des souches et au broyage des branches de pins, sur la seconde moitié de la parcelle exploitée en 2015. Cette deuxième tranche de travaux fait suite à la première réalisée en 2017. La fragmentation des rémanents étalés en surface facilitera les travaux d'entretien à venir. L'objectif final est de régénérer naturellement un peuplement mixte de pins et de chênes par la mise en œuvre d'une gestion active à but conservatoire.

Prestataire	Type d'action	Surface traitée	Montant des travaux TTC
Entreprise LABAT	Croque souches + girobroyage	1,8 ha	3 932,50 €
		0,5 ha	1 648,75 €

**Tableau 9.- Bilan des travaux sylvicoles réalisées en 2019 au Cout de l'Auga**

Coût total des travaux.....5 581,25 € T.T.C.  
(Financement : 100 % SIAG)

○ *la Pointe*

Divers travaux d'entretien ont été effectués sur le secteur de la Pointe à Léon :

- coupe d'arbres menaçant de tomber ;
- nettoyage de la passerelle et des plateformes ;
- girobroyage de la prairie et du sous-bois

Temps de travail.homme .....5 jours.hommes

## 5. SUIVIS ET ETUDES

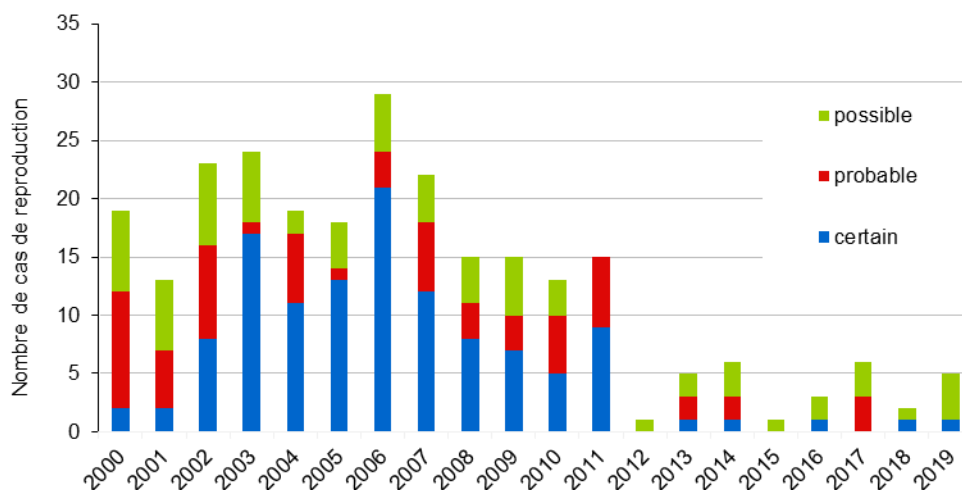
### 5.1. Suivi de l'avifaune (SE1.2/5)

#### ○ *le Blongios nain*

Au cours du printemps-été 2019, les agents de la réserve ont effectué 11 sorties de prospection pour détecter les indices de nidification du Blongios nain. 6 d'entre-elles se sont relevées positives. Quelques observations rapportées par les bateliers sont venues compléter le suivi.

Comme en 2018, un seul couple reproducteur a été recensé avec certitude. Le nid, localisé au sud-ouest de l'étang, sur l'îlot de la tonne Soubriacq, se situait à peu près au même endroit que celui de la saison précédente. Le couple semble avoir élevé un seul et unique juvénile.

D'autres observations laissent supposer la reproduction possible de 3 autres couples dans les canes nord (îles aux pourprés), centre et sud de l'étang de Léon. Un individu a également été contacté le 20 mai 2019, au nord-ouest de l'étang, à proximité de la tonne Dubedat, mais cette donnée n'a pas pu être confirmée.



**Figure 2.- Evolution du nombre de cas de reproduction de Blongios nain sur la réserve naturelle du courant d'Huchet entre 2000 et 2019.**

Temps de travail.homme .....6 jours.hommes

#### ○ *Le Gravelot à collier interrompu*

Le suivi annuel de la reproduction du Gravelot à collier interrompu a été effectué du 09 avril au 17 juillet sur la plage, entre la Lette blanche et l'embouchure du courant d'Huchet.

Au total, 15 demi-journées de prospection ont été réalisées et 111 contacts ont été comptabilisés. 15 observations fortuites (hors protocole) ont été effectuées également sur la zone d'étude. Les prospections ont été arrêtées plus tôt cette année en raison de regroupements postnuptiaux observés dès le 03 juillet, signe de la fin de la reproduction, ainsi que d'un nombre d'observation très réduit après cette date. L'effectif reproducteur, estimé entre 9 et 15 couples (10 à 12 couples en 2018), se situe dans la moyenne de ces dernières années que l'on peut considérer comme favorables. On dénombre entre 10 et 25 pontes donnant 6 à 9 jeunes à l'envol.

Le nombre de contrôles en 2019 des oiseaux bagués sur la réserve en 2014 est encore très faible cette année : 1 seul individu sur 21 a été recontacté sur la zone d'étude ; il s'agit du même mâle se reproduisant sur site depuis 2014.

Comme les années précédentes, les modalités spécifiques de nettoyage de la plage de Moliets en faveur du gravelot ont été appliquées pendant de la saison de reproduction.

En complément, pour protéger certains nids du piétinement, des travaux de redressement du courant, et de dérangements excessifs, deux exclos ont été installés sur les secteurs de l'embouchure et d'Huchet.

Une réunion bilan du suivi des deux saisons précédentes a été organisée à la mairie de Moliets le 18 janvier 2019.

Temps de travail homme (suivi, gestion, saisie SIG, traitement/analyse des données, synthèse)...18 jours.hommes

○ *le Balbuzard pêcheur*

Le couple qui s'est reproduit pour la première fois en 2018 est de retour en 2019. La femelle est arrivée sur site autour du 15 mars, comme en 2018, alors que le mâle est revenu 10 jours plus tôt, le 25 mars 2019. Dès son arrivée, la femelle a aussitôt réinvesti l'aire qu'elle a rechargée seule avant l'arrivée du mâle. La ponte a eu lieu seulement 11 jours après l'arrivée de son partenaire, première semaine d'avril, soit un mois plus tôt qu'en 2018. Le couple a élevé et mené un seul jeune mâle à l'envol, bague « FJ » le 18 juin 2019, 3 semaines avant son envol. C'est début août, alors âgé de 84 jours que ses premiers succès de pêche sur l'étang sont observés. Dans l'après-midi du 19 août, il est observé à 30 km au sud en déplacement sur la RNN du Marais d'Orx, en compagnie des jeunes relâchés cette même année, dans le cadre du programme régional en faveur de l'espèce. Son départ en migration s'est effectué le 21 août et autour du 18 septembre pour les parents.

Temps de travail.homme (suivi de la reproduction, baguage,)...10 jours.hommes

Grimpeur (installation piège-photographique)...300 € T.T.C.



**Photo 2 et 3.- La femelle Balbuzard adulte (bague verte « CCE ») et le jeune mâle (bague orange « FJ »)**

○ *La Pie-grièche écorcheur*

Le suivi de la reproduction de la Pie-grièche écorcheur s'est déroulé du 14 mai au 11 juillet 2019. Au moins 10 couples reproducteurs dont 3 certains ont été recensés en arrière-dune. Un couple isolé est toujours cantonné vers l'embouchure du courant en rive droite alors que les autres sont localisés entre le sud de la Rouquetaire et le débarcadère d'Huchet.

Temps de travail.homme (suivi terrain, saisie et cartographie)...4 jours.hommes

○ *recensement des oiseaux d'eau sur la réserve naturelle*

Chaque année, plusieurs comptages mensuels sont effectués sur les principales zones de stationnement des oiseaux dans la réserve naturelle (étang, Cout de Montagne, embouchure, ...). Ils englobent toutes les espèces d'oiseaux d'eau observées aussi bien en période de reproduction qu'en migration ou en hivernage. Au total, 51 comptages ont été réalisés en 2019.

Temps de travail homme .....13 jours.hommes

Sur la période hivernale, plusieurs comptages sont effectués pour estimer les effectifs des oiseaux d'eau hivernants sur le site (comptages mensuels oiseaux d'eau, comptage international wetland, dortoir grand cormoran, etc.).

Le **Tableau 10** présente les effectifs max des oiseaux d'eau hivernants recensés sur l'ensemble du site de la réserve naturelle englobant l'étang de Léon dans son intégralité. Ce dénombrement hivernal s'effectuant à cheval sur deux années, les données synthétisent les observations faites entre le mois de décembre 2018 et la fin janvier 2019.

Aigrette garzette	17	Gallinule poule d'eau	20	Grèbe castagneux	9
Bécasseau variable	1	Goéland argenté	3	Héron cendré	10
Bécassine des marais	17	Goéland brun	190	Oie cendrée	21*
Bécassine sourde	1	Goéland cendré	2	Mouette mélanocéphale	40
Busard des roseaux	3	Goéland leucophée	376	Mouette rieuse	450
Canard chipeau	6	Goéland marin	12	Sarcelle d'hiver	59
Canard colvert	170	Goéland pontique	3	Vanneau huppé	47
Canard souchet	8	Grand cormoran	90		
Chevalier arlequin	1	Grande aigrette	15		
Cygne tuberculé	8	Gravelot à collier interrompu	18		
Foulque macroule	483	Grèbe huppé	15		

**Tableau 10.- Effectifs max. des oiseaux d'eau hivernants recensés sur la RN du Courant d'Huchet - Hiver 2018-2019 (\*hivernage partiel)**

○ *Comptage des poses hivernales de laridés à l'embouchure du Courant d'Huchet*

Un comptage décadaire des poses hivernales des principaux laridés a été effectué à l'embouchure du courant d'Huchet (**Tableau 11**). La poursuite de cette opération de dénombrement doit permettre d'affiner la tendance de fréquentation du site en période hivernale et d'évaluer l'intérêt et l'importance de cette zone de reposoir pour les oiseaux.

	Janvier 19	Février 19	Mars 19	Novembre 19	Décembre 19
Goéland leucophée	376	92	155	100	169
Goéland brun	190	122	472	73	98
Goéland marin	12	21	10	15	27
Mouette rieuse	170	103	48	58	92
Mouette mélanocéphale	36	52	51	15	8

**Tableau 11.- Effectifs mensuels max des principaux laridés posés à l'embouchure du Courant d'Huchet en 2019**

Temps de travail.homme.....6 jours.hommes

- *suivi de la halte migratoire postnuptiale de la spatule blanche sur le Cout de Mountagne*

Un peu plus de 560 individus de Spatule blanche ont été dénombrés en halte postnuptiale sur le Cout de Mountagne en 2019. Un pic de halte a été constaté entre le 18 et le 19 septembre, atteignant un cumul d'environ 400 nouveaux oiseaux. Le 18/09/19, certains oiseaux bagués ont été de nouveau contactés sur la Réserve Naturelle du Marais d'Orx, à peine 40 minutes après leur départ du Cout de Mountagne.

Comme en 2018, un adulte, né et bagué en Camargue, a été observé début juin 2019 sur le Cout de Mountagne, accompagné d'un jeune à peine volant. Bien qu'il ne s'agisse pas du même oiseau que l'an passé, les observations de ce genre pourraient, une nouvelle fois, témoigner de reproductions locales.

- *suivi de la halte migratoire prénuptiale de l'échasse blanche sur le Cout de Mountagne*

Cette année, l'effectif d'échasses blanches en halte migratoire prénuptiale est le plus faible observé de ces 6 dernières années, avec seulement 48 individus différents comptabilisés. A noter, une pression d'observation décroissante depuis 2015 et la plus faible enregistrée depuis le début du suivi de l'espèce en 2012 avec seulement 30 jours couverts sur 91 (*cf. Tableau 12*). Aucune reproduction n'a été constatée sur le site depuis 2016.

<b>Pression d'observation sur le Cout de Mountagne</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>
En nombre de jours de passage entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 30 juin sur le Cout de Mountagne (soit 91 jours)	81/91 jrs	85/91 jrs	85/91 jrs	87/91 jrs	70/91 jrs	59/91 jrs	44/91 jrs	30/91 jrs
Niveau d'eau moyen des casiers 3 et 5 du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin (m NGF)	8,05m	8,18m	7,88m	7,91m	7,84m	7,80m	7,93m	7,82m
Effectif cumulé par dimorphisme individuel du 1 <sup>er</sup> avril au 30 juin	146	33	233	150	88	88	56	48

**Tableau 12.- Evolution des effectifs cumulés d'échasse blanche en halte prénuptiale sur le Cout de Mountagne entre 2012 et 2019**

- *les autres cas de reproduction suivis en 2019*

	<b>Nombre de couples nicheurs / mâles chanteurs cantonnés en 2019</b>	<b>Lieux &amp; Remarques</b>
Aigle botté	2 couples reproducteurs certains	Parcelle ONF 62 (1 juv. volant vu)
Autour des palombes	1 couple probable	Entre la Nasse et les Tucs Blancs
Cochevis huppé	2 couples + au moins 6 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à 350 m au nord d'Huchet (linéaire de 4 km)
Foulque macroule	4 couples reproducteurs certains	Cout de Mountagne
Grèbe huppé	≥ 9 couples reproducteurs certains	Sur l'herbier de Mâcre (8 nids dénombrés + 1 couple avec juvénile)
Héron pourpré	≥ 10 couples reproducteurs	Canes de l'étang de Léon
Pie grièche écorcheur	≥ 10 couples dont 3 reproducteurs certains	Entre le marais d'Huchet et l'embouchure en rive droite du courant (au moins 4 juvéniles volants dénombrés)

Pipit rousseline	au moins 8 mâles chanteurs cantonnés	De l'embouchure à 350 m au nord d'Huchet (linéaire de 4 km)
Canard chipeau	2 couples reproducteurs certains	Cout de Montagne
Grèbe castagneux	3 couples dont 2 reproducteurs certains	Cout de Montagne
Sarcelle d'hiver	10 aine de mâles cantonnés, confirmation de 4 reproductions certaines	Cout de Montagne (3), Canes (1). Première ponte : 3ème décade d'avril
Petit Gravelot	1 couple reproducteur certain	Cout de Montagne (échec)
Cygne tuberculé	2 couples reproducteurs certains	Cout de Montagne
Bihoreau gris	1 couple reproducteur certain	Canes de l'étang de Léon
Martin-pêcheur d'Europe	1 couple reproducteur certain	Cout de Montagne (nid en forêt)

○ *bilan avifaunistique 2019*

Pour l'année 2019, les autres faits marquants sont :

1. la présence de deux plongeurs catmarins en mer au droit de l'embouchure du Courant d'Huchet le 11/01/19 ;
2. la halte pré-nuptiale précoce de 5 spatules blanches sur le Cout de Montagne le 11/01/2019 ;
3. l'observation de 70 macreuses noires en mer au large d'Huchet le 04/02/2019 ;
4. la halte migratoire de 100 canards pilets sur l'étang le 12/03/2019 ;
5. l'observation d'un grand corbeau en vol au-dessus de l'étang de Léon le 18/03/2019 ;
6. le stationnement peu banal d'une échasse blanche au marais d'Huchet le 15/04/2019 ;
7. le stationnement de 56 bécasseaux sanderlings à l'embouchure le 21/05/2019 ;
8. le stationnement de 5 sternes pierregarins sur la plage au droit de la Rouquetaire le 05/06/2019 ;
9. la halte migratoire de 30 chevaliers cul-blancs sur le Cout de Montagne le 19/08/2019 ;
10. la présence d'un groupe de 5 chevaliers arlequins au Cout de Montagne le 04/10/2019 ;
11. la présence d'environ 500 oies cendrées en halte migratoire sur l'étang de Léon le 05/11/2019 ;
12. l'observation d'un grand labbe posé à l'embouchure le 16/11/2019.

*Nouveau statut pour la Bergeronnette des ruisseaux Motacilla cinerea Tunstall, 1771 :*

Même si l'espèce n'est pas rare en Aquitaine, la Bergeronnette des ruisseaux est considérée comme peu commune et localisée, notamment en période de reproduction. Malgré quelques données de mâles chanteurs contactés autour du pont de Pichelèbe ou du barrage de la Nasse durant ces 10 dernières années, aucune reproduction n'avait été prouvée sur la réserve jusqu'à 2019. C'est à l'intérieur d'une nasse à poissons, accrochée à la cabane de la Nasse, qu'un couple a installé son nid. 3 jeunes ont pris leur envol au mois de juillet.



**Photo 4.- Un juvénile non volant de Bergeronnette des ruisseaux dans une nasse à poissons**



## 5.2. Suivi des amphibiens (SE1.2/4)

Des écoutes vespérales d'amphibiens ont été réalisées début avril au marais de la Pipe. Au total, 6 mâles chanteurs de Rainette ibérique *Hylla molleri* et 3 mâles chanteurs de Rainette méridionale *Hyla meridionalis* ont été contactés. Plusieurs mâles chanteurs de Rainette ibérique (6 ind.), Rainette méridionale (1 ind.) et Grenouille verte (*Pelophylax sp.*) (5 ind.) ont également été entendus au Cout de Mountagne entre mars et octobre.

A noter également :

- en mai : émergence de plusieurs centaines de juvéniles de Crapauds épineux (*Bufo spinosus*) qui sortent de l'eau et remontent les berges du courant d'Huchet, entre le barrage de la Nasse et le seuil de Juyon.
- en juillet : observation d'un juvénile de Rainette méridionale sur la tourbière du Cout de Mountagne.

Temps de travail.homme.....2 jours.hommes

## 5.3. Suivi des reptiles (SE1.2/4)

### ○ Suivi Serpents d'Aquitaine

Le suivi Serpents d'Aquitaine, coordonné à l'échelle régionale par Cistude Nature a été reconduit en 2019. Une vingtaine de relevés de plaques ont été effectués de début avril à fin juin.

Au total, 8 serpents ont été observés : 4 individus de Couleuvre vipérine (*N. maura*), 2 individus de Couleuvre verte-et-jaune (*H. viridiflavus*) et pour la première fois depuis 2015, 2 individus de Couleuvre helvétique (anciennement Couleuvre à collier, *N. helvetica*). Les plaques en tapis de carrière disparues en 2018 ont été remplacées par des morceaux de bardeau bitumé.



Photo 5.- Couleuvre helvétique observée sous plaque en 2019

Temps de travail.homme.....2 jours.hommes

### ○ Le Lézard Ocellé

Le 19 juin, Christophe Labadie a signalé la présence d'un gros mâle de Lézard ocellé en itinérance sur la dune grise des « Casaous » à Moliets. Jusqu'à présent, l'espèce n'avait jamais été contactée sur la rive gauche du courant d'Huchet. La prospection de la lette par les agents de la réserve les jours suivants n'a pas permis de confirmer sa présence. *Affaire à suivre...*

Temps de travail.homme.....1 jour.homme

#### 5.4. Suivi des poissons (SE1.2/3 et IO3.1)

Le 09 avril 2019, une pêche électrique a été réalisée au Marais de la Pipe par la Fédération de pêche, l'AAPPMA, et les agents du SIAG, pour suivre la reproduction du brochet. 5 brochetons ont été capturés sur une surface de 400 m<sup>2</sup> échantillonnés. Cette faible densité s'explique en raison du niveau d'eau bas du marais, dû au déficit pluviométrique de l'hiver 2018/2019. En effet, une grande partie de la frayère n'a pas été mise en eau, diminuant grandement l'espace de ponte disponible pour les géniteurs.

A l'occasion de travaux d'entretien sur le Cout de Mountagne, plusieurs individus de loche franche ont été capturés au pied du seuil dans le casier 1 et 2.

#### 5.5. Suivi des invertébrés (SE1.2/2)

- *Suivi des lépidoptères*

##### *Fadet des laïches*

Un tout nouveau protocole dédié exclusivement au suivi du Fadet des Laïches (contrairement à 2018 où il s'inspirait du STERF) a été défini et mis en œuvre cette saison. 6 transects ont été répartis sur les secteurs présentant un intérêt pour l'espèce : 5 au Cout de Mountagne et 1 au Cout de l'Auga. Chaque transect a été parcouru 8 fois entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 juillet et leur indice d'abondance a été calculé. L'espèce a été contactée sur 100% des transects cette année. Une colonisation progressive de la parcelle communale à l'est de la tourbière du Cout de Mountagne est observée depuis 2018.

Le protocole, ses objectifs à long terme ainsi que les résultats de ces 9 dernières années de suivi (2011-2019) ont été compilés dans le rapport ci-dessous.

**DUVAL A., 2019.-** *Fadet des Laïches : Etat des connaissances sur la Réserve Naturelle du courant d'Huchet (2011-2018) et actualisation du suivi (2019)*. SIAG RN du Courant d'Huchet, Léon. Rapport, 40 p. + annexes.

Temps de travail.homme.....15 jours.hommes

##### *Pacha à deux queues Charaxes jasius (Linnaeus, 1767)*

En 2019, un nouveau lépidoptère vient s'ajouter à l'inventaire de la réserve naturelle : Le Pacha à deux queues *Charaxes jasius* (Linnaeus, 1767). Les premières reproductions de ce papillon méditerranéen sont mentionnées en 2018 sur le littoral landais (Tarnos et Labenne). Des recherches ont donc été menées dans la forêt littorale de la réserve par les agents du SIAG mais n'ont rien donné. Cependant, des naturalistes indépendants trouveront de nombreuses pontes en septembre, sur des arbousiers situés dans le périmètre de la réserve à Moliets. (Source [www.faune-aquitaine.org](http://www.faune-aquitaine.org) par Dissard F., Van Halder I., Siméoni A., Couillens B.).

Temps de travail.homme.....1 jour.homme

- *Suivi des Odonates*

Deux campagnes de récolte d'exuvies ont été effectuées sur le marais de la Pipe au cours de l'été et leur détermination est prévue pour l'hiver 2019-2020. Un garde de la réserve a été formé à leur reconnaissance les 5 et 6 juin au CPIE du Seignanx.

Sur proposition du CEN Aquitaine (DENIS Alice), une troisième campagne a également été organisée le 28 juillet sur le courant d'Huchet, entre le Pas du Loup et le débarcadère des bateliers d'Huchet. 5 espèces

d'odonates ont été identifiées dont deux actuellement inscrites au Plan Régional d'Action en faveur des Odonates d'Aquitaine :

- La **Cordulie à corps fin** (*Oxygastra curtisii*) trouvée en abondance sur la partie amont du courant ;
- Le **Gomphe de Graslin** (*Gomphus graslinii*) dont l'unique exuvie a été prélevée en aval du courant. Il s'agit de la toute première mention de l'espèce sur la Réserve Naturelle.

○ *Inventaire des coléoptères saproxyliques*

L'échantillonnage dans la pinède à chêne liège exploitée s'est poursuivi en 2019. Les quatre pièges à interception ont été redéployés dans les zones identifiées comme les plus favorables à l'entomofaune saproxylique (parcelles abritant des arbres âgés présentant des micro-habitats). Les pièges ont été récoltés tous les quinze jours du 02/05/2019 au 28/08/2019 et l'ensemble des échantillons a été confié à l'entomologiste Cyrille Van Meer (Société Linnéenne de Bordeaux et ex-ONF) pour identification. Les résultats de cette étude feront l'objet d'une publication au bout de trois années consécutives.

Temps de travail.homme (pose des pièges, récolte et conditionnement des insectes).....5 jours.hommes

○ *Inventaire des Syrphes*



Photo 6. Tente Malaise au Cout de Mountagne

Un inventaire des syrphes a débuté en 2019 pour évaluer l'état de conservation des milieux de la réserve. L'utilisation de ces insectes comme descripteur des milieux naturels est proposée depuis quelques années par le Groupe Inter-réseau Syrphes (GIS) RNF-Fédération des CEN.

Trois tentes Malaise ont été disposées dans des endroits stratégiques pour optimiser les captures et échantillonner les premiers habitats. Les relevés ont été effectués d'avril à novembre à une fréquence variable. Les spécimens capturés ont été stockés dans

l'alcool, triés et déterminés par un agent de la RN formé à la reconnaissance. Au bilan, sur les 718 spécimens de syrphes déterminés (2 tentes Malaise sur 3), 47 espèces ont été identifiées et validées par les spécialistes au cours de la formation.

L'état de conservation des milieux sera traité lors du module 3 de la formation OFB qui aura lieu fin 2020.

Temps de travail.homme (pose des tentes, récolte, tri et identification des syrphes).....27 jours.hommes

Achat de tentes Malaise.....702,76 € T.T.C.

Signalons également, l'organisation d'une chasse de nuit à la lampe à vapeur de mercure, par l'entomologiste Hervé Thomas (SLB) le 17 juillet 2019, sur la zone inondable du Courant d'Huchet située en aval immédiat des « Cyprés chauves ».

## 5.6. Suivi des mammifères (SE1.2/2)

### *Plan National d'Actions intermédiaire sur le Vison d'Europe (2016-2019)*

Le Syndicat a réalisé 3 campagnes de recherche du Vison d'Europe entre juin et octobre sur le territoire de la Réserve. Des tunnels capteurs d'empreintes (mis à disposition par le GREGE) ont été disposés sur les parties amont et aval du courant d'Huchet (campagnes n° 1 et 2) ainsi que sur la partie sud-ouest de l'étang de Léon (berges et canes du Cout de Mountagne, campagne n° 3). Deux relevés espacés de 7 jours ont été effectués pour chaque session et tous les buvards contenant des empreintes ont été récupérés et conservés.

L'analyse des empreintes pas le GREGE n'a pas permis de valider la présence du Vison d'Europe cette année. Des traces de Genette commune (*Genetta genetta*) et de Rat surmulot (*Rattus norvegicus*) ont cependant pu être identifiées.

Temps de travail-homme (pose des tunnels, relevés & transmission)..... 8 jours.hommes

A noter également : la jeune genette récupérée dans la réserve en septembre 2018 puis soignée par le centre Alca Torda a été relâchée au marais de la Pipe le 24 avril 2019.

## 5.7. Suivi de la flore et étude des habitats (SE1.1/1 et SE1.2/1)

### Flore patrimoniale

Une station de *Daboecia cantabrica* (Huds.) K. Kock., 1872 (Ericaceae) de 400 m<sup>2</sup> a été découverte fortuitement par un agent de la réserve le 22 mai 2019 à Moliets et Maâ, sur un flanc de dune ancienne boisée de la réserve, appartenant au Groupement Forestier d'Huchet. Le boisement de Pin maritime, issu d'un semis naturel de 1966, avait fait l'objet d'une coupe rase en 2016 après débroussaillage, sauf la partie non mécanisable (forte pente) où se situe la station. Cette ibéro-atlantique, abondante dans les montagnes basques, n'a pas été mentionnée récemment dans le département des Landes. Dans son ouvrage intitulé *Les plantes vasculaires atlantiques, les pyrénéo-cantabriques et les éléments floristiques voisins dans la péninsule ibérique et en France* (Bulletin de la SBCO numéro spécial 45, 2015, page 67), Pierre Dupond indique que « Quelques localités isolées ont été signalées à tort ou à raison depuis plus au moins longtemps dans les Landes, la Gironde, le Lot-et-Garonne, mais n'ont pas été retrouvées ». Il s'agirait donc de la 1<sup>ère</sup> mention récente de l'espèce dans les Landes.



Photo 7 et 8.- station de *Daboecia cantabrica* (Huds.) K. Kock., 1872 (Ericaceae) - mai 2019 (Moliets et Maâ)

La présence de cette espèce protégée a été portée à connaissance de l'exploitant forestier pour éviter tout travail du sol à cet endroit. Cet isolat fera l'objet d'une récolte conservatoire par le CBN-SA en 2020.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et réalisation des cartes, porter à connaissance).....2 jours.hommes

La floraison du Trèfle faux Pied-d'oiseaux *Trifolium ornithopodioides* L., 1753, et du Trèfle à fleurs penchées *Trifolium cernuum* Brot., 1816 a été suivie avec attention au cours du printemps 2019. Les tontes, moins fréquentes et soignées que d'habitude, des pelouses du bord du lac de Léon (plage et aire de camping-car) ont favorisé la montée en graines de ces deux trèfles d'intérêt patrimonial.

Temps de travail.homme (suivi de terrain).....1 jour.homme

Comme à Moliets en 2014, une importante station de Linaire de Sparte *Linaria spartea* a été découverte dans le cimetière de Vielle. Environ 1300 pieds fleuris ou en bouton ont été comptabilisés sur 2400 m<sup>2</sup>. Aucun pied n'a été trouvé dans l'extension récemment aménagée en 2017. La présence de cette espèce rare et protégée a été portée à connaissance de la mairie.

Suivi des plantes aquatiques indigènes (étang de Léon)

L'herbier de Châtaigne d'eau *Trapa natans* L. a été cartographié le 22 août 2019. Il atteint cette année 22,5 ha.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et réalisation des cartes).....1 jour.homme

Suivi des plantes aquatiques exotiques envahissantes

La cartographie et la quantification des plantes aquatiques exotiques envahissantes réalisées en 2018 sur l'étang de Léon et les marais de la Pipe et du cout de Mountagne ont été étendues au courant d'Huchet selon le même protocole.

Temps de travail.homme (relevés, saisie et réalisation des cartes).....6 jours.hommes

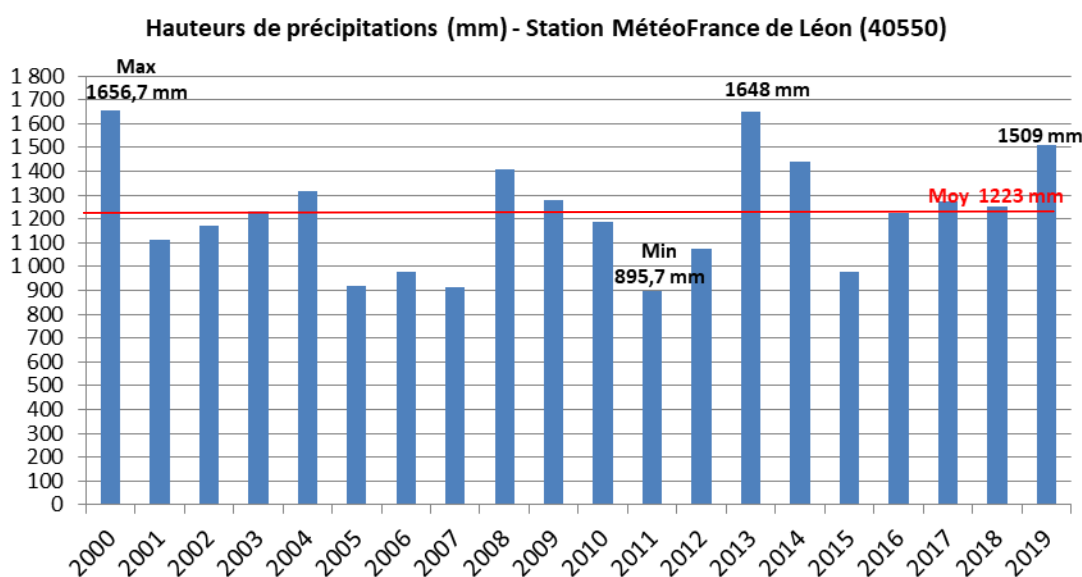
**5.8. Suivi et gestion des niveaux d'eau (SE1.3/1 et AD5.2)**

Tout au long de l'année, le personnel du SIAG a réalisé le suivi des niveaux d'eau des zones humides de la réserve (étang, marais, courant, embouchure). L'évolution de la cote de l'étang de Léon, du courant d'Huchet et des hauteurs des précipitations est présentée en *Annexe 1*.

**2019 : une pluviométrie très contrastée**

De janvier à septembre, les précipitations sont restées déficitaires. Les passages perturbés qui se sont succédés d'octobre à décembre avec des précipitations très abondantes ont contribué au retour à la normale de la pluviométrie annuelle. Au final, la pluviométrie a même été excédentaire de 286 mm (+23%) par rapport à la moyenne de ces 20 dernières années. Il est tombé, au total, 1509 mm de pluie à la station Météo-France de Léon (*Figure 3*) dont 1/3 sur les 3 derniers mois de l'année. Il s'agit du 3<sup>ème</sup> plus fort cumul de précipitations sur ce même pas de temps.

Deux records journaliers en cumul de précipitations ont été enregistrés le 31 janvier et 14 novembre 2019 avec respectivement 56 et 53 mm de pluie. Le mois de novembre a connu un record de pluviométrie avec 450 mm soit l'équivalent de ce qui est tombé sur tout l'hiver 2018/2019 de novembre à mars.



**Figure 3.- Evolution des hauteurs de précipitation à Léon (40550) entre 2000 et 2019.**

### Suivi et Gestion du barrage de la Nasse

Au total, le nombre d'interventions sur le barrage a doublé par rapport à 2018. 16 interventions ont été nécessaires pour réguler le niveau de déversement du barrage de la Nasse et 3 autres pour retirer les embâcles bloqués contre l'ouvrage. La moitié de ces opérations ont été réalisées pendant les forts épisodes de pluviométrie de fin d'année.

Le tableau ci-dessous présente les cotes min-max et moyennes de l'étang de Léon relevées par bimestre durant l'année 2019 :

Période	Cote de l'étang (m NGF) min-max/période	Amplitude (cm)	Cote moyenne de l'étang (m NGF)
janvier-février	7,13-7,39	26 cm	7,23
mars-avril	7,12-7,18	6 cm	7,15
mai-juin	7,09-7,19	10 cm	7,13
juillet-août	7,02-7,14	12 cm	7,08
septembre-octobre	7,01-7,18	17 cm	7,07
novembre-décembre	7,22-7,69	47 cm	7,24

Les Extrêmes : la cote la plus basse de l'étang de Léon a été relevée le 05 septembre à 7,01 m NGF et la plus haute relevée le 18 novembre 2019 à 7,69 m NGF → amplitude de 68 cm.

Temps de travail.homme (suivi niveaux, manipulation et entretien des ouvrages, saisie).....30 jours.hommes

#### Suivi de la cote du courant d'Huchet à l'embouchure

Tout au long de l'année, les agents de la réserve ont procédé méthodiquement à la lecture de la mire limnimétrique de l'embouchure. Ce suivi, débuté en août 2017, a pour but de mieux connaître l'influence de la marée sur la cote du courant.

Nombre de relevés limnimétriques réalisés en 2019 : pleine mer = 40 ; basse mer = 74.

Une première synthèse a été rédigée par le SIAG pour valoriser les résultats des deux premières années :

**BAILHES X., 2019.- Evolution de la cote du courant d'Huchet à son embouchure 2017-2018.** SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 10 p.

Temps de travail.homme (planning, relevés, saisie et traitement des données, rédaction du rapport).23 jours.hommes

## 5.9. Suivi et organisation des activités cynégétiques (SE1.4/3 et AD6.2/2)

Quatre battues de régulation des sangliers ont été autorisées en 2019 dans le périmètre de la réserve. Le **Tableau 13** suivant récapitule les résultats :

date	Commune	Lieu-dit	ACCA	Sangliers		Autres	
				Vus	Prélevés	Vus	Prélevés
16/02/2019	Moliets-et-Maâ	Courant et Marais de la Pipe	Moliets	6	4 (1 m ad, 3 f ad)	1 cerf + 2 biches	-
23/02/2019	Léon	Cout de Mountagne	Léon	13	13 (2 m j, 1 f j, 4 m ad, 6 f ad)	2 renards	2
28/02/2019	Vielle-St-Girons	Parcelle ONF 62	Vielle-St-Girons	7	6 (1 m j, 2 f j, 2 m ad, 1 f ad)	-	-
21/09/2019	Léon	Cout de Mountagne	Léon	0	-	2 renards	-
			<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>23</b>		

**Tableau 13.- Bilan des battues aux sangliers organisées dans la réserve en 2019 (m mâle, f femelle, ad adulte, j jeune, chev. chevreuil).**

Les campagnes de capture de sangliers ont été effectuées tout au long de l'année 2019. Le **Tableau 14** ci-dessous présente le bilan de l'année écoulée et les chiffres cumulés depuis la mise en service de la cage-piège:

Période	Nbre de nuits-pièges	Nbre de nuits avec captures	Nbre de sangliers prélevés
Année 2019	31	16	25
Année 2018	30	17	48
Année 2017	30	17	37
Année 2016	36	20	56
Année 2015	50	22	34
Année 2014	105	27	54
Octobre - décembre 2013	19	7	18
<b>Total</b>	<b>270</b>	<b>110</b>	<b>247</b>

**Tableau 14.- Bilan des opérations de régulation de sangliers par cage-piège depuis octobre 2013.**

Temps de travail.homme (piégeage, tirs + suivi photographique).....12 jours.hommes

Coût du permis de chasser + assurance.....171 € T.T.C.

### **5.10. Suivi et organisation des activités piscicoles (SE1.4/3 et AD6.2/3)**

*R.A.S. en 2019*

## 6. SUIVI ADMINISTRATIF

### 6.1. Gestion de la forêt (AD6.1/1, AD6.2/1)

#### *Forêt privée (Groupement Forestier Béraut)*

Un échange d'informations sur les travaux de reboisement des parcelles Béraut (5 ha situés entre Pichelèbe et Huchet) a eu lieu avec l'exploitant Alliance afin de rechercher les adaptations de certaines interventions, en vue de préserver les habitats et les espèces. Les négociations ont abouti à :

- la conservation des zones de Filaire *Phillyrea angustifolia* à l'extrémité Ouest de la parcelle ;
- au respect de la végétation bordant le courant d'Huchet (lisière forestière limite Sud) ;
- la conservation des bouquets de « biodiv » sur la partie Est du chemin (chênes lièges et pédonculés) ;
- la conservation du sentier pédestre et du balisage de la RN ;
- au maintien des abords en l'état de la piste principale menant à Huchet (éviter l'effet parking).

Le travail à la charrue et la replantation n'ont pas pu être évités sur les zones dépourvues de régénération naturelle.

### 6.2. Gestion du courant d'Huchet, en relation avec les bateliers (AD6.1/4)

Vu l'auscultation du barrage réalisée par le cabinet CACG en date du 12 mars 2019 et les conclusions du rapport, le franchissement du barrage de la Nasse a été autorisé par la Présidente du Syndicat, à compter du 01 avril 2019 pour une chute d'eau inférieure à 40 centimètres.

### 6.3. Gestion du débouché du courant d'Huchet

Cette année, les travaux de redressement mécanique de l'embouchure du courant d'Huchet, réalisés par la commune de Moliets, se sont déroulés du 24 au 28 juin 2019.

Aucun accord n'a été trouvé entre la commune et le SIAG afin d'éviter la submersion artificielle des berges pendant les travaux. Le niveau de l'eau est montée jusqu'à 2,89 NGF soit 39 cm au-dessus de la cote naturelle définie dans l'étude CASAGEC de 2017.

Un courrier a été adressé à Madame le maire de Moliets le 28 juin 2019 pour l'alerter sur ce problème et lui faire part des attentes du SIAG.

Un bilan des travaux a été établi par le SIAG et diffusé aux acteurs institutionnels du littoral (Commune, Département, ONF, DREAL, DDTM).

**BAILHES X., 2019.-** *Bilan 2019 des travaux de rectification du débouché du courant d'Huchet. SIAG RN Courant d'Huchet, Moliets et Maâ. rapport, 8 p.*

Temps de travail.homme (suivi des travaux et rédaction de la note).....4 jours.hommes

### 6.4. Elaboration du prochain plan de gestion (AD10.4/2)

Le bureau d'études GERA, chargé de la rédaction du nouveau plan de gestion, a fourni un rapport d'étape au SIAG le 26 novembre 2019. Une réunion de travail a été organisée le 28/11/2019 à Martillac, avec la DREAL et la DDTM pour examiner le document. Post-réunion, l'équipe du SIAG a transmis ses observations.

Le conservateur de la réserve a suivi la formation « Plan de gestion » organisée par Réserves Naturelles de France, le 04 novembre 2019, à la Réserve Naturelle géologique de Saucats la Brède (33).



## 6.5. Gestion des bases de données (AD10.3/4)

Le travail de transformation et de standardisation des bases de données faune de la RN initié en 2018 a été poursuivi en 2019 :

- conversion sous SIG et standardisation format OAFS de la BD « AVIFAUNE COMPTAGE\_COUT » (plus de 10 000 données format Excel traitées).....6 j ;
- création et saisie de la BD « POISSONS » qui répertorie l'ensemble des observations de poissons issues des cahiers de 2013 à 2019 (hors pêches électriques).....1 j ;
- création et saisie de la BD « SYRPHES » qui intégrera les données de l'inventaire.....1 j ;
- création et saisie de la BD « INSECTES\_DIVERS » qui intègre les données antérieures d'insectes, autres que Lépidoptères, Odonates, Syrphes et Orthoptères .....1 j ;
- restauration des BD « BLONGIOS\_NAIN » et « LEPIDOPTERES » corrompues à cause du crash du disque dur « commun » courant juillet.....2 j.

## 6.6. Préparation et participation aux réunions administratives et techniques de tous ordres (AD10.1/3, AD10.1/4, AD10.1/5, AD10.1/6 et AD12.1)

Les agents de la réserve ont organisé et/ou participé à différentes réunions ou groupes de travail tout au long de l'année. Ce temps comprend la préparation, la rédaction des rapports et comptes-rendus des réunions.

- Comités syndicaux du Sivu du courant d'Huchet (SIAG) : 27 mars, 19 septembre, 10 décembre ;
- Comités de pilotage et ateliers ADS Moliets (Mairie de Moliets et MACS) : 20 mars, 09 juillet et 06 septembre ;
- Comités de pilotage du barrage de la Nasse (SIAG) : 07 mai et 14 novembre ;
- Réunion sur le financement du barrage de la Nasse (SIAG/Sous-préfecture) : 17 juin et 02 décembre ;
- Réunion bilan 2019 du programme régional de translocation du Balbuzard Pêcheur (SMGMN, Orx) : 21 octobre ;
- Réunion bilan de la reproduction du Gravelot à collier interrompu (SIAG, Moliets) : 18 janvier ;
- Rencontre technique PRAL Aquitaine (CEN-Aquitaine, Sabres) : 03 avril ;
- Comité de pilotage pour l'aménagement des abords de l'étang de Léon à Vielle-Saint-Girons (Géolandes) : 10 décembre ;
- Journée d'information « Végétal local » du CBN-SA (Dax) : 29 novembre ;
- Comité de sites Nature 40 « ENS Vallée de la Palue » (CD40, Saint-Michel-Escalus) : 12 avril.

## 7. FREQUENTATION, ACCUEIL DU PUBLIC, PEDAGOGIE (FA8.2/2, FA8.2/3 et FA9.1)

### QUELQUES CHIFFRES

- Animations : 2 497 pers. (≈ 2018)
- Recettes animation : 7 265 € (+5%/2018)
- Recettes boutique : 7 607 € (-11%/2018)
- Maison de la réserve : 16 651 pers. (+6%/2018)



Photo 9.- Départ d'une visite guidée (Pichelèbe)

- Bilan général

La fréquentation des animations est stable par rapport à 2019 et les recettes générées en légère hausse (+5%/2018) en raison de l'augmentation de la grille tarifaire au 1<sup>er</sup> janvier (*Figure 4, 5 et Annexe 3*). Au total, 99 animations ont été réalisées en 2019 (contre 100 en 2018), accueillant 2 497 personnes. La boutique enregistre une baisse des recettes de - 11% par rapport à 2018 en raison de la non réédition des topoguides.

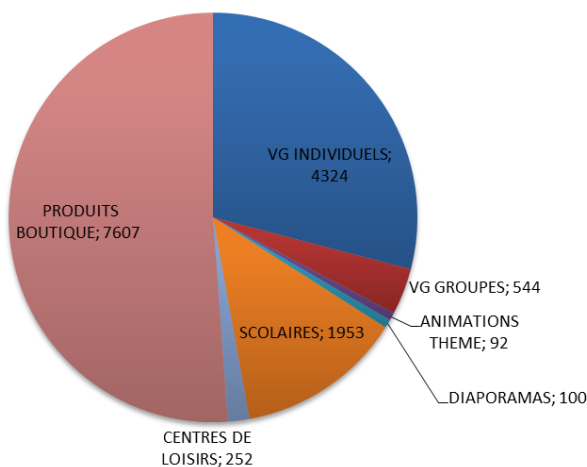


Figure 4.- Recettes 2019 de la régie d'animation et de la boutique (en euros)

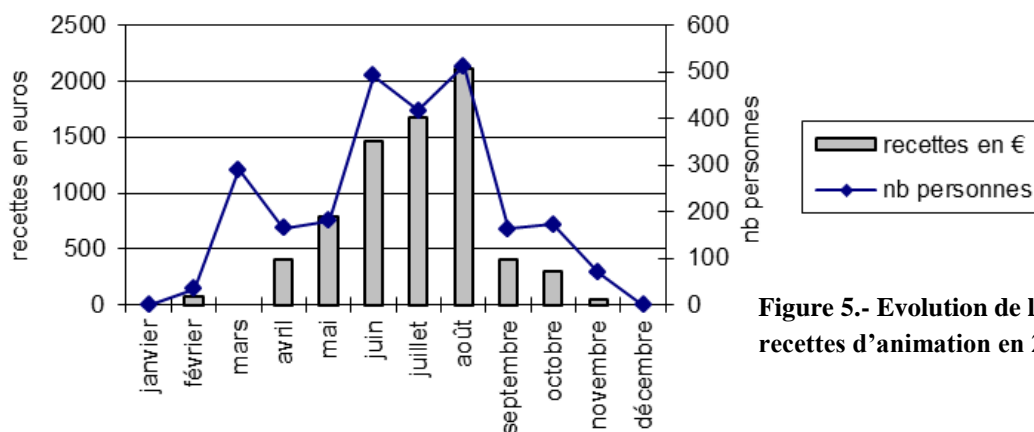


Figure 5.- Evolution de la fréquentation et des recettes d'animation en 2019

○ Animations grand public

En lien avec l'exposition temporaire consacrée aux herbiers, plusieurs animations grand public sur le thème du végétal ont été proposées en 2019 : soirée conférence « histoire d'herbiers » commentée par Chantal Boone (docteur en histoire), sortie botanique « Les rives de l'étang de Léon », atelier photographique animé par Martine Chenais.

D'autres animations ont été proposées dans le cadre d'évènements nature nationaux ou locaux :

- chantier de ramassage des déchets à l'embouchure (Initiatives océanes) ;
- sortie nocturne amphibiens (Fréquence grenouille) ;
- contes et légendes du courant d'Huchet (Printemps des Landes) ;
- découverte des oiseaux d'eau du Cout de Mountagne (JMZH et 48h Nature).

....

Enfin, les formules « Journée découverte de la réserve naturelle » organisées en partenariat avec les bateliers ainsi que les démonstrations de gemmage animées par l'association Mémoire en Marensin ont été reconduites en juillet août.

○ Animations scolaires

30 classes ont été accueillies en 2019 pour un total de 700 élèves d'écoles élémentaires, collèges et lycées. Trois établissements ont bénéficié d'animations gratuites en contrepartie des chantiers nature qu'ils ont réalisés dans la réserve. Cinq classes des communes environnantes ont également profité d'activités découvertes gratuites avec les gardes-animateurs.

○ Exposition temporaire : « Herbiers : trésors vivants » du 05 avril au 27 septembre 2019 à la Maison de la réserve

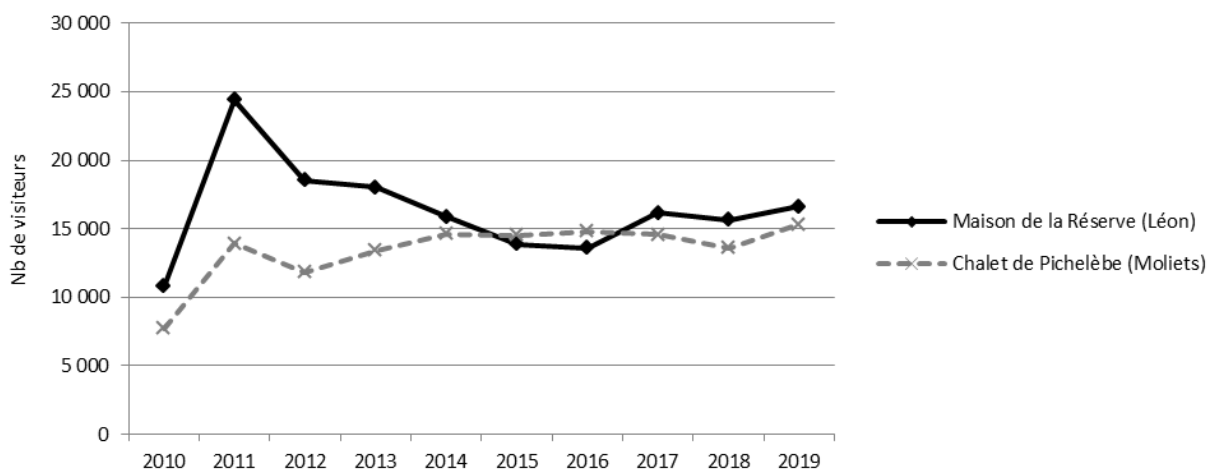
Du 05 avril au 27 septembre 2019, la Maison de la Réserve a accueilli l'exposition temporaire « Herbiers : trésors vivants » conçue et prêtée gracieusement par les Archives départementales des Landes. Déclinée sous la forme de 5 modules en bois et de jeux numériques, cette exposition a permis de faire découvrir les richesses et l'utilité des herbiers qui font échos à nos préoccupations actuelles de préservation de la biodiversité.



**Photo 10 et 11.- Exposition et conférence « Herbiers : trésors vivants »**

- Fréquentation des pôles d'accueil

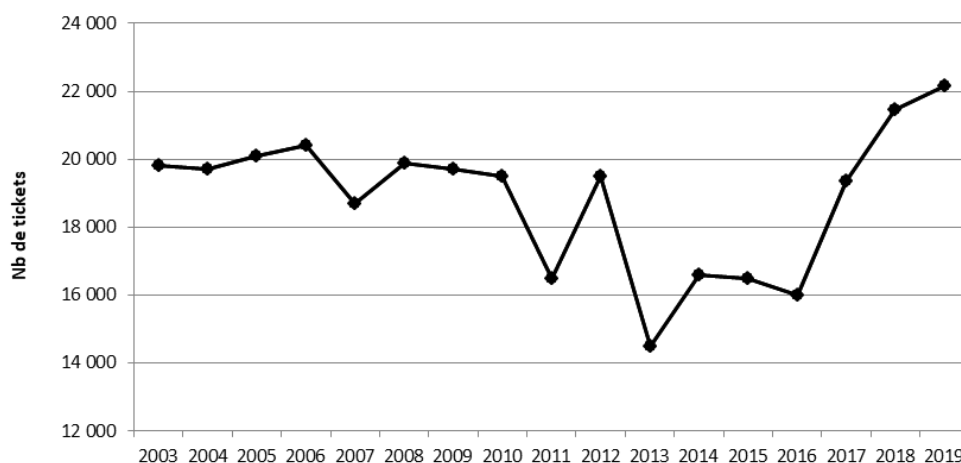
La fréquentation des pôles d'accueil à la hausse en 2019 : **16 651** visiteurs à la Maison de la Réserve (+6%/2018) et **15 304** visiteurs au chalet de Pichelèbe (+12%/2018). (*Figure 6*).



**Figure 6.- Evolution de la fréquentation des pôles d'accueil depuis juillet 2010**

- La batellerie

Le nombre de billets passagers remis au GIE les bateliers du Courant d'Huchet s'élève cette année à **22 171** (+ 3%/2018) (*Figure 7*), ce qui représente une contribution de **33 257** euros versée au SIAG.



**Figure 7.- Evolution du nombre de billets passagers remis au GIE Bateliers du Courant d'Huchet depuis 2003**

Un bilan mensuel des mouvements de bateaux des bateliers a pu être établi sur la saison 2019 grâce à la collecte des informations par le GIE des bateliers. Ces premiers résultats inédits sont présentés dans les graphiques en *Annexe 3*.

**Au total, 3 845 mouvements de bateaux (promenades) ont été enregistrés en 2019. Au plus fort de la saison (juillet et août), une trentaine de bateaux ont circulé en moyenne par jour dans la réserve naturelle.**

Nombre max de mouvements de bateaux par jour : **42** le 31/07/2019 (21 le matin et 21 l'après-midi)

Nombre max de mouvements de bateaux par demi-journée : **24** les après-midis du 30/07/2019 et du 12/09/2019

## 8. COMMUNICATION

- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 16 février 2019 - article « Carte postale à préserver » : état des lieux écologique d'un écriin de nature fragilisé, le courant d'Huchet ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 18 février 2019 - article « Le barrage de la Nasse, objectif prioritaire » : état d'avancement du projet du barrage présenté en réunion publique le 12 décembre 2018 ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 05 mars 2019 - article « Un effort collectif et citoyen » : bilan de l'opération de nettoyage de l'embouchure du courant d'Huchet organisée en partenariat avec la mairie de Moliets ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 10 avril 2019 - article « Pour découvrir les grenouilles d'Huchet » : communication sur l'organisation d'une sortie nocturne réalisée dans le cadre de Fréquence grenouille ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 17 avril 2019 - article « Contes et légendes du courant d'Huchet » : communication sur l'organisation d'une balade contée dans le cadre du Grand Printemps des Landes ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 24 mai 2019 - article « Herbiers d'hier et flore d'aujourd'hui » : communication sur l'exposition itinérante Herbiers trésors vivants et l'organisation d'animations dans le cadre de la Fête de la Nature ;
- ✓ Emission « Les routes mythiques de France » sur la chaîne Voyage le 19 février 2020 : « La route de la côte d'agent avec Julie Ferrier » : prise de vues des paysages luxuriants du courant d'Huchet ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 19 juillet 2019 - article « Icône sexuelle sur le Huchet » : souvenir du tournage d'une séquence du film Emmanuelle 4 en 1983 ;
- ✓ JT de France 3 Aquitaine du 23 juillet 2019 : reportage découverte de la réserve naturelle du courant d'Huchet ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 24 juillet 2019 - article « Nasse et courant en sursis » : situation sur le financement des travaux du nouveau barrage ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 02 octobre 2019 - article « Visite rare au Cout de Mountagne » : communication sur l'organisation d'une visite guidée à l'observatoire du Cout de Mountagne dans le cadre de la deuxième édition des 48 h Nature ;
- ✓ Journal « Sud-Ouest » du 12 décembre 2019 - article « Plus de 4 mètres cubes de déchets ramassés » : bilan de l'opération de nettoyage des rives courant d'Huchet organisée en partenariat avec la mairie de Moliets ;

## 9. EVENEMENTIEL ET DIVERS

### ✓ *Opérations de nettoyage du courant d'Huchet les 03/03, 23/03 et 07/12 (Moliets)*

3 opérations de nettoyage des rives du courant d'Huchet et de la plage ont été organisées en partenariat avec la mairie de Moliets au cours de l'hiver. Ces mobilisations citoyennes ont réuni 370 bénévoles qui ont récolté environ 15 m<sup>3</sup> de macro-déchets.

### ✓ *Assemblée générale de la D.D.T.M. des Landes le 06 juin 2019*

A l'occasion de leur assemblée générale sur le thème de la politique des déplacements et des mobilités, le personnel de la DDTM des Landes est venu visiter la réserve naturelle. Les 127 agents présents ont pu ainsi découvrir la réserve ou ses alentours en bateau, à pied ou à vélo.

### ✓ *Patrouille de police avec le Préfet des Landes, le 08 août 2019 (Lac de Léon)*

Monsieur le Préfet des Landes a participé à une patrouille de police conjointe AFB-ONCFS-RN sur le lac de Léon le 08 août 2019.

### ✓ *Week-end d'intégration du Master Dynea Univ. Pau et Pays de l'Adour, le 15 septembre 2019*

Dans le cadre de leur week-end d'intégration, les 55 élèves et professeurs du Master de biologie « Dynamique des Ecosystèmes Aquatiques » de l'Université de Pau et des pays de l'Adour ont effectué une promenade en barque sur le courant d'Huchet le 15 septembre 2019.

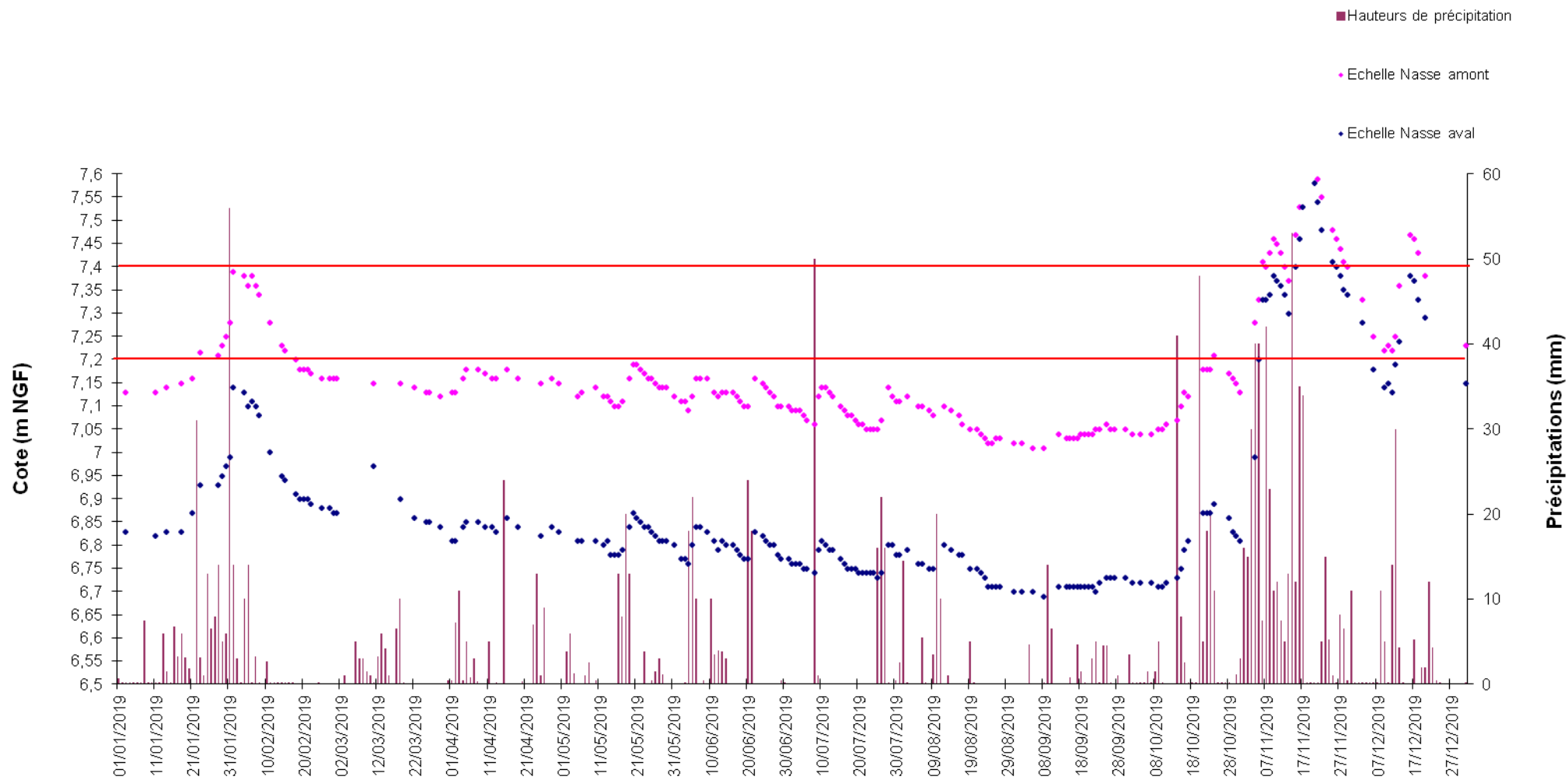


Photo 12.- Chantier de ramassage des déchets à l'embouchure



Photo 13.- Assemblée générale D.D.T.M. 40

# Annexe 1. - Evolution de la cote de l'étang de Léon et des hauteurs de précipitation - Année 2019



**ANNEXE 2: Résultats des animations et des recettes de la régie en 2019**

ANNEE 2019	VISITES GUIDEES INDIVIDUELS						VISITES GUIDEES GROUPEES							ANIMATIONS A THEME			
	Adultes 6 €	Adultes 5,5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Adultes 12 €	Adultes 6 €	Adultes 5,5 €	Enfants 3 €	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Payants	Gratuits	Nombre total	Montant en €
Janvier																	
Février																	
Mars															290	290	0
Avril	36		10		46	246			19			19	104,5	24	76	100	48
Mai	12		4		16	84			46			46	253		23	23	0
Juin	22				22	132		10	23		50	83	186,5		5	5	0
Juillet	130	35	104	19	288	1284,5									40	40	0
Août	246	29	157	41	473	2106,5									40	40	0
Septembre	68				68	408									50	50	0
Octobre	10		1		11	63									38	38	0
Novembre														22		22	44
Décembre																	
<b>Total</b>	<b>524</b>	<b>64</b>	<b>276</b>	<b>60</b>	<b>924</b>	<b>4324</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>88</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>148</b>	<b>544</b>	<b>46</b>	<b>562</b>	<b>608</b>	<b>92</b>

ANNEE 2019	DIAPORAMAS					SCOLAIRES								CENTRES DE LOISIRS / PERISCOLAIRE			
	Adultes	Enfants	Gratuits	Nombre total	Montant en €	Maternelles	Primaires	Collèges	Lycées	Universités	dt Gratuits	Nombre total	Montant en €	Enfants	dt Gratuits	Nombre total	Montant en €
Janvier																	
Février									19			19	70	15	15	15	0
Mars																	
Avril																	
Mai			16	16	0		49	31				80	451,5				
Juin						40	342				93	382	1151,5				
Juillet							57				26	57	280	32		32	112
Août																	
Septembre									45		45	45	0				
Octobre	30			30	100				70		70	70	0	24	12	24	140
Novembre									47		47	47	0				
Décembre																	
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>46</b>	<b>100</b>	<b>40</b>	<b>448</b>	<b>31</b>	<b>181</b>	<b>0</b>	<b>281</b>	<b>700</b>	<b>1953</b>	<b>71</b>	<b>27</b>	<b>71</b>	<b>252</b>

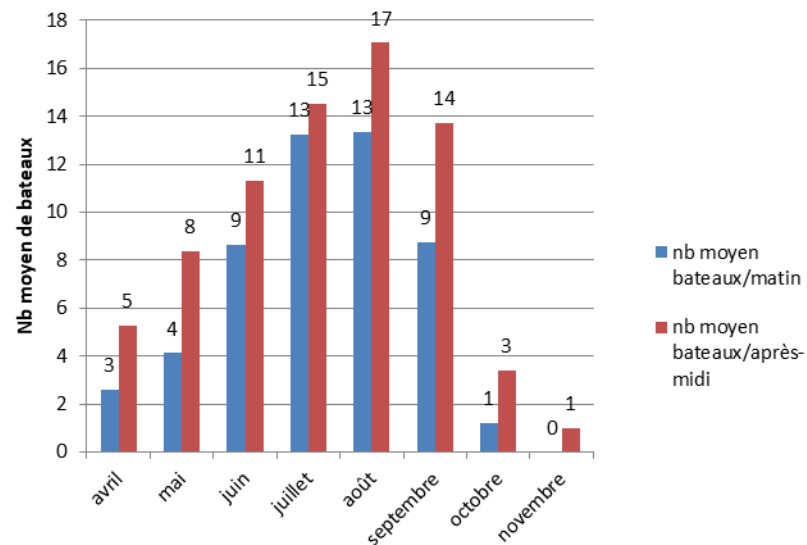
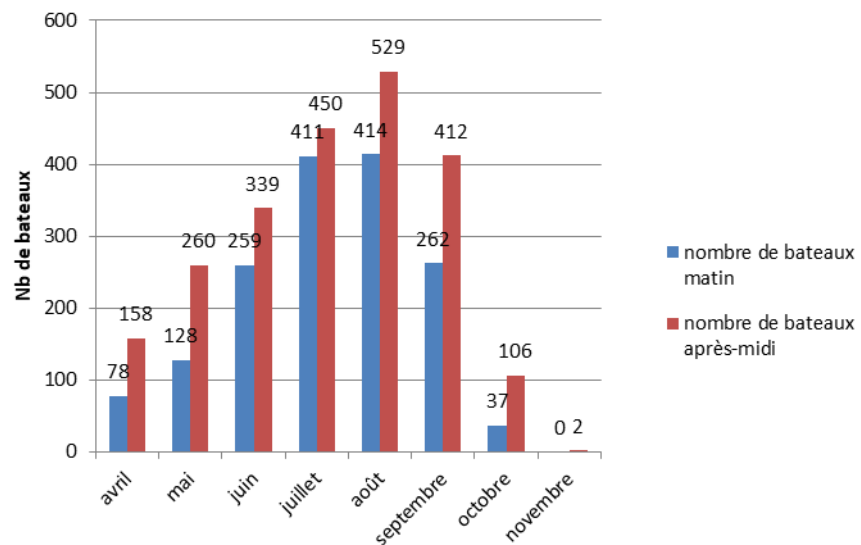
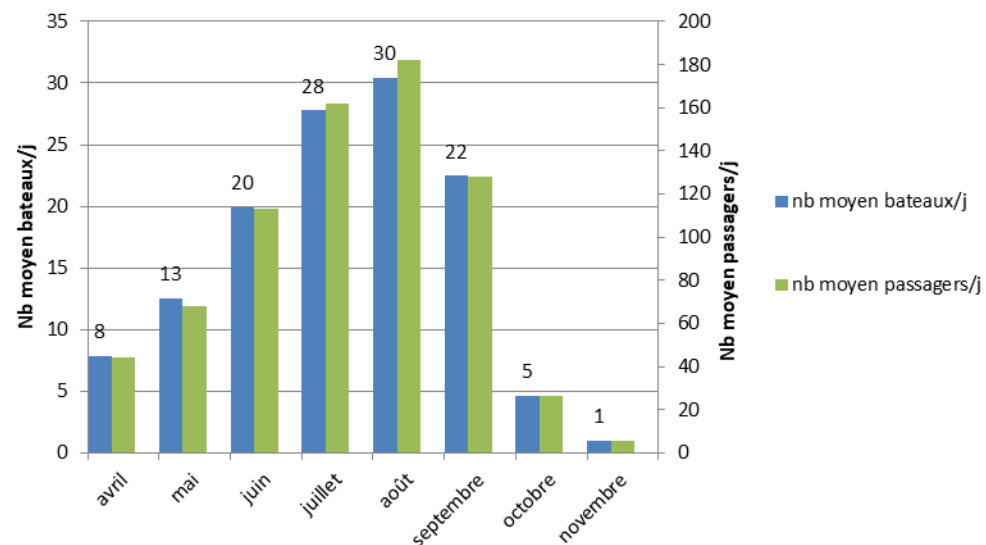
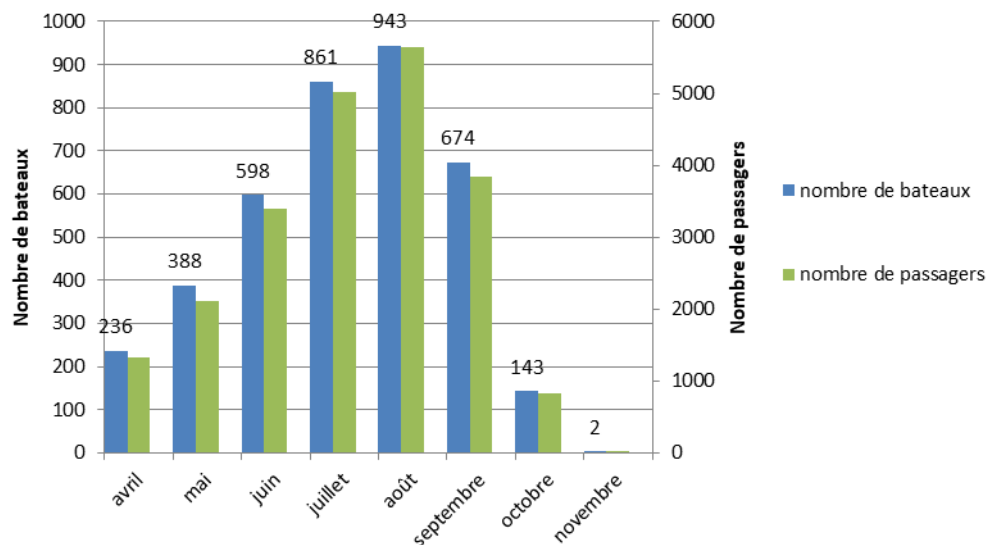
Ventes boutique	Nombre	PU en €	Total en €
Poster courant d'Huchet	44	10	440
Posters fleurs	27	5	135
Posters paysages landais	14	3	42
Livre Huchet Chenais	8	55	440
Livre Courant d'Huchet Julien	21	15	315
Livre Histoire Mémoire Marensin	27	8	216
Livre maison de la réserve	0	18	0
Guide des itinéraires	519	3	1557
Topoguide	80	2	160
Livret Terre sauvage/RNF	17	1	17
Cartes postales	901	1,00	901
Miel	423	8,00	3 384
<b>TOTAL</b>			<b>7 607,00 €</b>

**Nombre total de personnes accueillies en 2018 : 2 497**

**Montant total des recettes animation en 2018 : 7 265,00 €**



**ANNEXE 3.- Bilan 2019 des mouvements de bateaux des bateliers du courant d'Huchet (source GIE des Bateliers)**



## Annexe 4 - Article publié dans le journal Sud-Ouest le 18 février 2019 (Landes, Léon)

LÉON

# Le barrage de la Nasse, objectif prioritaire

Reconstruit en 1983, le barrage de la Nasse est indispensable à la régulation du débit des eaux de l'étang et à la garantie de la continuité écologique (passage des anguilles et transport sédimentaire), grâce à des poutrelles mobiles. Bien qu'ayant subi des réparations en 2004 et 2006, cet ouvrage est de plus en plus fragilisé et, depuis 2014 déjà, sa réfection est classée comme une priorité absolue par le Sivu de la Réserve naturelle du courant d'Huchet, gestionnaire du site.

Si l'on n'a pas constaté pour l'instant de mouvement de l'ouvrage, une inspection subaquatique a conclu que le radier en béton sur lequel repose la structure est fortement érodé, que les semelles sont abîmées et que les pieux en bois soutenant le radier sont dangereusement déstabilisés. Il en résulte un risque d'affaissement vers l'aval et une déstabilisation complète de la structure avec fuites importantes au niveau du seuil.

## Le niveau baisserait d'1,10 m

Pour résumer : le barrage peut basculer à moyen terme, ce qui entraînerait des conséquences catastrophiques au niveau écologique,



Inspection du barrage par les plongeurs. PHOTO OLIVIER FAVREAU

mais aussi au niveau touristique et économique. Car s'il venait à céder, le lac de Léon baisserait brutalement d'1,10 m !

Le projet retenu est un ouvrage complexe qui prendra en compte l'intégration paysagère, en cohérence avec le site, ainsi que la sécurité des exploitants. Il comportera une succession de seuils pour éviter une chute violente, une passe à anguille, une échancrure profonde pour laisser passer les sédiments et un passage pour les barques des bateliers. Les nouvelles cotes objectives seront comprises entre 7,10 m et la cote d'alerte de 7,60 m, l'objectif de gestion restant fixé à 7,40 m.

Son coût estimatif s'élève à 914 000 euros (790 000 euros de travaux dont 72 000 euros d'imprévus et 124 000 euros d'études), les propriétaires ayant donné le terrain d'emprise pour l'euro symbolique.

Reste à trouver le financement de ce projet urgent et indispensable. 20 % du budget sera pris en charge par les trois communes du Sivu et le Conseil départemental interviendra à hauteur de 10 %. Pour le reste, et non le moindre, il faudra compter sur les subventions qui pourraient être complétées par un appel aux dons. Le début des travaux est prévu septembre 2020...

**Bernadette Coyola**